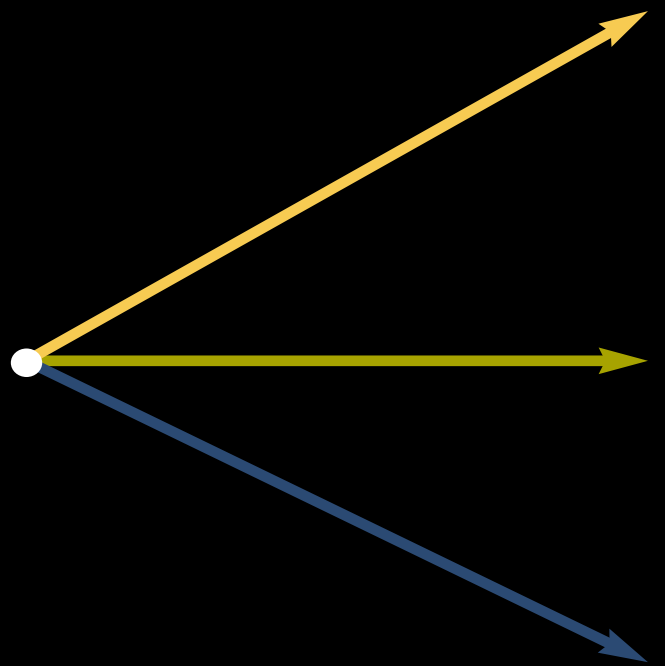


du nouveau?



La Commission canadienne du blé Rapport Annuel 1997-1998

Du nouveau



① L'organisation



② Des opportunités



③ A travers le monde



Table des matières

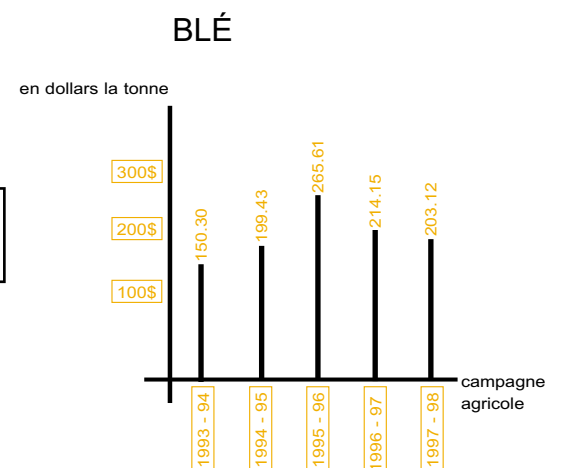
- 2 Profil de la Commission
- 3 Faits saillants
- 3 Objectifs
- 4 Propos des commissaires
- 5 L'organisation
- 7 Des opportunités
- 11 A travers le monde
- 15 Analyse par la direction de la situation financière : Résultats d'exploitation
- 20 Analyse par la direction de la situation financière : Résultats financiers
- 27 Résultats financiers
- 53 Le Comité consultatif élu par les agriculteurs
- 53 Les cadres de direction

Moyennes des prix obtenus par la CCB

Profil de la Commission

C'est un principe élémentaire qui inspirait la constitution, en 1935, de la Commission canadienne du blé : en s'associant pour vendre leur production plutôt qu'en essayant de vendre individuellement, les agriculteurs pourraient augmenter leurs revenus sur les marchés mondiaux. L'idée a fait son chemin et la CCB aujourd'hui est devenue le plus gros exportateur de blé et d'orge au monde. Dans plus de 70 pays, c'est au Canada que pensent les acheteurs quand ils veulent du blé ou de l'orge.

Tout le produit des ventes, moins les frais de mise en marché et d'administration, est ainsi restitué aux producteurs.



Faits saillants de la campagne 1997-1998

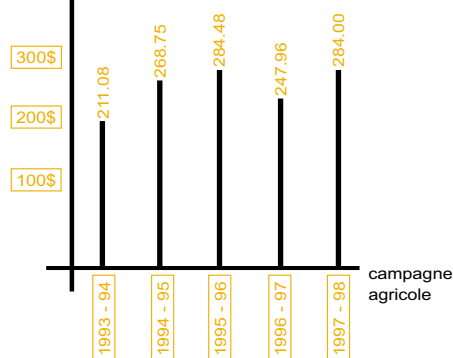
- Pour bénéficier des cours élevés en début de campagne, la CCB réussissait à placer 50 pour 100 du grain des producteurs à port dès la fin décembre 1997 et 85 pour 100 au 31 mai 1998.
- Adoption réussie de la nouvelle législation autorisant la constitution d'un conseil d'administration élu par les producteurs et de nouvelles dispositions améliorant les conditions de trésorerie des producteurs.
- Volume record d'exportations de blé dur canadien: 4,2 millions de tonnes (57 pour 100 du marché mondial).
- La toile de la CCB s'est vu récompenser par un Prix de l'excellence pour sa convivialité et son utilité.
- Recours réussi auprès de l'Office canadien du transport (OCT) concernant le service inadéquat rendu aux agriculteurs entre novembre 1996 et mars 1997. Arrangement de gré à gré obtenu avec la CN Rail. L'OCT déterminait que CP avait agi de façon discriminatoire s'agissant du transport du grain.
- Protestations engagées contre les subventions commerciales accordées aux producteurs américains et de l'Union Européenne.
- Un bureau régional est ouvert à Regina pour mieux servir les producteurs et les directeurs de silos.

Objectifs

- Sur la campagne 1998-1999, exporter 14,5 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge. Cet objectif devrait être atteint à 45 pour 100 dès la fin décembre 1998 et à 85 pour 100, fin mai 1999.
- Développer la programmation informatique qui permettra aux agriculteurs et à l'industrie du grain de gérer leurs affaires et de communiquer par Internet.
- Accélérer le processus de compensation des producteurs directement en fonction du taux de protéine et du taux d'humidité dès livraison au silo de collecte.
- Mettre en place tous les programmes et systèmes informatiques nécessaires pour que telles options de prix à la production puissent être mises en place dans le cadre de la nouvelle législation et à la guise du conseil d'administration de la CCB.
- Accroître la part du marché mondial des pâtes et nouilles alimentaires de première qualité en soulignant auprès des consommateurs les différentes variétés de blé dur et de blé blanc extra fort.
- Mettre en place un nouveau système d'attribution des wagons de façon à assurer davantage de flexibilité aux compagnies de grain, tout en conservant les avantages d'une implication de la CCB.
- Consulter les milieux d'affaires et les producteurs pour consolider l'établissement d'installations à valeur ajoutée et différentes formes de partenariat dans l'Ouest canadien.
- Améliorer la communication avec les producteurs.
- Représenter les intérêts des agriculteurs lors de la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce.

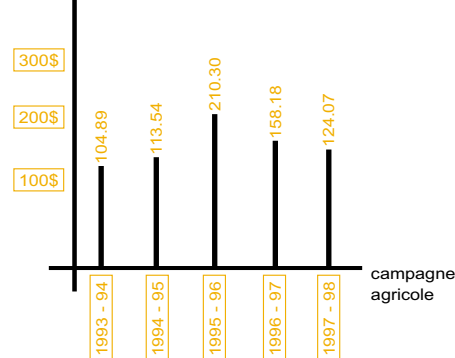
BLÉ DUR

en dollars la tonne



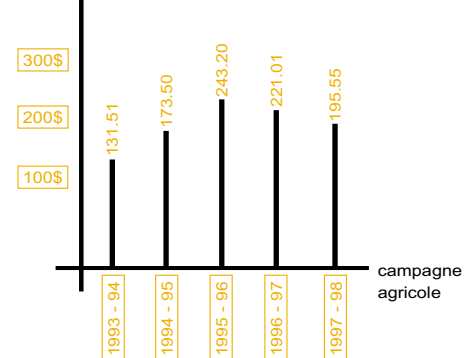
ORGE

en dollars la tonne



ORGE DE 1^{ER} CHOIX

en dollars la tonne



Propos des commissaires

Du nouveau? – deux mots qui caractérisent bien cette édition du rapport annuel. Certes, la formule convient bien pour engager la conversation, mais ici à la Commission canadienne du blé (CCB), la formule nous tient particulièrement à coeur.

Compte tenu de ce qui s'est passé durant la campagne 1997-1998, tout a changé sauf notre engagement envers les 100 000 producteurs de l'Ouest canadien. En juin dernier était adoptée une législation destinée à rendre la CCB plus responsable vis à vis des producteurs. Pour la première fois dans les 63 ans de son histoire, les producteurs étaient appelés à élire 10 des 15 administrateurs au conseil. Ce conseil de 15 administrateurs prendra officiellement ses fonctions le 31 décembre 1998 et il leur incombera dès lors de contrôler les opérations du plus important exportateur de blé et d'orge au monde pour le compte des agriculteurs de l'Ouest canadien. Il s'agit non seulement de faire en sorte que les producteurs exercent davantage de contrôle; il s'agit aussi de répondre à leurs demandes de disposer de nouveaux outils de trésorerie. La législation permettra au nouveau Conseil d'administration de disposer d'une gamme d'options allant de l'accélération du rythme des paiements à l'achat de la production au comptant.

Ces changements au sein de l'organisation ne se sont pas produits dans le vide; c'est le monde entier qui changeait de face durant la campagne 1997-1998. Nous avons anticipé ces changements et avons engagé les réponses nécessaires. Tandis que les marchés asiatiques s'écroulaient, nous avons identifié de nouveaux clients pour les grains du Canada. Nous prédisions en même temps que les réserves mondiales allaient enfler et c'est pourquoi nous vendions 80 pour 100 de la récolte durant la première moitié de la campagne, au moment où les cours étaient le plus élevés. Malheureusement, l'accumulation des réserves en blé et en orge dans le monde risque fort de ressusciter les escarmouches commerciales qui opposent producteurs canadiens et trésors américains ou européens. La CCB apprécie les effets catastrophiques que de telles guerres commerciales peuvent entraîner sur le niveau de vie des producteurs et la CCB s'est exprimée abondamment auprès de la classe politique canadienne, américaine et européenne pour qu'ils agissent en toute équité et probité.

Sur le marché domestique, nous avons réussi à imposer que l'orge de brasserie puisse être achetée "départ ferme". La création d'un bureau régional à Regina manifeste le souci de la CCB d'améliorer la communication, tandis que nous intervenions avec véhémence de la part des producteurs auprès des compagnies de chemins de fer concernant leur piètre prestation durant 1996-1997. Le résultat, c'est que le mouvement du grain s'est beaucoup mieux passé en 1997-1998 que l'année précédente. Nous avons également participé dans toute la mesure du possible à l'enquête du magistrat Willard Estey pour déterminer les moyens les plus efficaces d'améliorer le transport du grain; ce rapport devrait être communiqué fin 1998.

Les producteurs nous ont fait savoir qu'ils attendaient des changements. Nous avons écouté et nous avons pris les mesures que nous croyions nécessaires. A la suite des événements qui ont marqué la campagne 1997-1998, la CCB n'est pas seulement en train de changer – la CCB est bel et bien devenue une nouvelle organisation.



Richard Klassen
Commissaire

Lorne Hehn
Commissaire en chef

Gordon Machej
Commissaire

① L'organisation



Les agriculteurs nous ont demandé plus de contrôle, plus de responsabilité et plus de flexibilité. Nous relevons le défi.

Des agriculteurs aux commandes

À la demande des agriculteurs, la CCB s'est employée à mettre en place ces changements pour qu'ils disposent d'un contrôle plus tangible sur leur agence de commercialisation. Le Parlement, pendant la campagne 1997-1998, est resté à l'écoute puisqu'il adoptait un projet de loi modifiant la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Durant toute son histoire, la CCB était dirigée par des commissaires - entre trois et cinq, nommés par le gouvernement fédéral. La nouvelle structure met un président directeur général à la tête de la CCB pour en superviser les activités quotidiennes, tandis que c'est désormais un conseil d'administration qui est en charge de la stratégie de la CCB.

Pour la première fois à l'automne 1998, des agriculteurs étaient élus au conseil d'administration de la CCB. Dès la nouvelle année, c'est une majorité d'agriculteurs qui aura pris les rênes de la CCB. Quatre administrateurs et le président directeur général sont désignés par le gouvernement du Canada.

La constitution d'un conseil d'administration dont la majorité est élue par les agriculteurs va rendre la CCB plus démocratique et plus responsable devant les producteurs de blé et d'orge. La CCB a toujours travaillé dans l'intérêt des agriculteurs, mais cette nouvelle structure administrative va renforcer les liens qui relient les producteurs et la CCB.

Les changements introduits à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* font que l'organisation n'est plus une agence de la couronne, mais une société à régie partagée (SRP). Malgré ce changement de définition, la cotation de crédit de la CCB demeure indexée à celle du gouvernement du Canada, ce qui signifie qu'elle pourra continuer à emprunter à des taux préférentiels et à répercuter ces économies aux agriculteurs.



Les changements survenus durant 1997-1998 ont conduit aux élections par les agriculteurs du premier conseil d'administration de la CCB.

Options à la commercialisation et à la tarification

Lorsque la nouvelle *Loi sur la commission canadienne du blé* obtint la sanction royale en juin 1998, la CCB obtenait du même coup toute une gamme d'outils de commercialisation. Ces outils seront à la disposition du nouveau conseil d'administration. Exemple : dès que la CCB aura constitué un fonds de prévoyance suffisant, le conseil d'administration pourra autoriser les compensations aux acomptes sans avoir à consulter le gouvernement fédéral. Les périodes de mise en commun pourront varier également et durer un an ou moins. Ce qui veut dire que la CCB pourra clore et s'acquitter des comptes de mise en commun quand bon lui semblera. La CCB pourra également offrir aux agriculteurs la possibilité de se retirer du compte avant sa clôture, autorisant ainsi les producteurs à toucher un solde de tous comptes, au lieu d'avoir à attendre la date du dernier paiement prévu. Voilà quelques-uns des changements qu'autorise cette nouvelle législation. Le but étant de fournir aux agriculteurs un contrôle plus extensif de leur agence de commercialisation. Le résultat, c'est que la CCB est désormais mieux équipée pour répondre aux besoins de commercialisation et de trésorerie des agriculteurs.

Ressources humaines

Pour fonctionner dans l'intérêt des agriculteurs et dans le contexte international, il faut pouvoir se fier à des gens compétents, bien formés aux exigences. Au 31 juillet 1998, la CCB comptait 504 employé(e)s à temps plein à son siège social. Parmi ces employé(e)s, on trouve un éventail de spécialistes dans une variété de domaines : vente, développement des marchés, analyse des marchés, transport du grain, finances, orientations générales, météorologie et surveillance des récoltes dans le monde et communications.

Fonctionner dans un environnement en changement perpétuel relève du défi. Pour assister les cadres de direction et le personnel, un système d'information sur les ressources humaines était mis en place durant la campagne agricole. Ce système comporte un profil de toutes les activités engagées par le personnel de la CCB. La CCB entreprend présentement de fournir à l'ensemble de ses employés de meilleurs outils à partir de leurs ordinateurs pour qu'ils/elles aient meilleur accès aux renseignements, à la formation et aux avancements de carrière. Grâce aux nouvelles possibilités informatiques, l'administration a été réduite, ce qui laisse davantage de temps aux cadres et chefs de services.

Durant la campagne 1997-1998, il s'est également produit un certain nombre de changements dans l'encadrement. En janvier 1998, Robert Harris était nommé directeur général, Service des transports du grain, en remplacement de John Benci, qui prenait sa retraite au début du mois. Ward Weisensel passait de chef du service Orientations générales au poste de directeur adjoint - Service des transports du grain. Tami Reynolds devenait responsable du service Orientations générales en juin 1998 et Brian White était nommé chef suppléant du nouveau service de l'Analyse des marchés.



Lois Kosovan prend les appels des agriculteurs sur la ligne à frais virés.

"Exploiter une ferme dans les Prairies aujourd'hui, c'est faire face à des montagnes de problèmes et je suis tout à fait satisfait des options que nous offre une Commission canadienne du blé revue et corrigée."

Bill Rusk
agriculteur, Nipawin, SK

② Des opportunités



La CCB a pour but d'obtenir les meilleurs résultats financiers pour le compte des agriculteurs.

Les audiences devant l'Office des Transports du Canada

Le piètre service rendu aux agriculteurs durant l'hiver 1996-1997 par les compagnies de chemins de fer leur a coûté des millions de dollars. La CCB finit par déposer une plainte auprès de l'Office des transports du Canada (OTC) en avril 1997 pour déterminer ce qui s'était passé, mais surtout pour éviter que la situation ne se reproduise à l'avenir.

Les audiences ont débuté au printemps 1998. Lors de sa déposition, le commissaire en chef Lorne Hehn faisait remarquer: "Nous estimons indispensable que les responsables puissent rendre des comptes sur ce qu'ils font et sur ce qu'ils sont censés faire. Nous estimons également qu'il est indispensable de s'assurer que cette situation ne se reproduira pas à l'avenir. En outre, les frais causés par cette situation sont énormes. Nous considérons cette plainte comme la première étape d'un processus qui devrait aboutir à des dédommagements qui répareront les torts subis par l'exploitant." Les témoins sont venus nombreux appuyer la déposition de la CCB, y compris des douzaines d'exploitants des Prairies.

Le 17 avril 1998, trois semaines seulement après qu'aient commencé les audiences, la CCB et la CN parvenaient à un accord commercial. Aux termes d'un règlement sans implication d'aucune responsabilité, la CCB retirait sa plainte à l'endroit de la CN pour une somme d'argent et des dommages-intérêts dont le montant ne sera pas communiqué. En revanche, la plainte à l'endroit de CP était maintenue. Pour démontrer que cette compagnie n'accordait pas aux céréales le même degré de priorité qu'aux autres matières premières, la CCB s'est servie des chiffres de la CP et a ainsi pu signaler que les trains de grain ne bénéficiaient pas de la même priorité accordée à d'autres marchandises. La CCB a ainsi pu montrer qu'en février 1997 CP décidait d'affecter plus de convois au transport de charbon, tandis qu'elle supprimait le service du grain sur ses lignes secondaires. Les données de CP révélaient également que la compagnie n'accordait pas au grain la part de wagons nécessaires après une interruption du service.



La décision de l'OTC a révélé pourquoi le grain avait du mal à se déplacer durant l'hiver 1996-1997.

Les audiences publiques se terminaient en juin 1998 et l'OCT délibéra durant l'été avant de rendre sa décision en septembre 1998. Cette décision énonçait que la CP avait effectivement manqué dans certains cas à son mandat de service et qu'elle avait agi contrairement aux intérêts du grain. Sur la base de cette décision, la CCB s'occupe d'obtenir des dédommagements financiers de la CP pour les torts subis par les agriculteurs.

Élargissement de la base de notre clientèle

Un nouveau moulin entrain en production en novembre 1997, au Vietnam, à partir de blé canadien. L'ouverture de ce moulin est le fruit de longs efforts développés à mieux connaître le marché et les clients et, dans ce cas du Vietnam, à identifier de nouveaux clients. L'ouverture de ce nouveau marché démarrait par une simple mission commerciale de la CCB en Asie du Sud-Est et qui portait sur la qualité de la dernière récolte. La CCB avait pris contact avec VimafLOUR Ltd. au moment où celle-ci finalisait ses travaux de construction d'un nouveau moulin. Nous leur avons expliqué ce que représentait la qualité du blé canadien et ce que nous pouvions faire pour eux. Compte tenu de l'essor dans cette branche de la meunerie, la CCB conduisait une enquête auprès des boulangers du Vietnam, qui révélait que la farine qu'ils travaillaient était de qualité peu uniforme et qu'ils devaient l'adapter pour satisfaire à leurs besoins. Au cours de missions ultérieures, la CCB sut se placer de façon à répondre aux besoins des boulangers de ce pays. En écho aux travaux menés au Vietnam, un groupe de délégués de l'industrie meunière étaient invités à participer au cours de l'Institut international du Canada pour le grain, à Winnipeg pour se rendre compte de l'éventail de débouchés du blé canadien : pâtes, pain et produits à pâtisserie. L'aboutissement de ces travaux fut la signature d'un contrat avec VimafLOUR de livraison de blé du Canada au Vietnam.

En même temps, l'Amérique Latine offrait aussi débouchés et perspectives. Le 1^{er} juillet 1997, les tarifs à l'importation par le Chili d'orge et de blé dur du Canada étaient éliminés (11 pour 100 jusque là). L'orge du Canada continue de bénéficier d'un tarif à zéro, alors que l'orge d'autres pays est sujette à un tarif de 11 pour 100. En ce qui concerne le blé dur, le tarif est à zéro entre le 15 avril et le 15 novembre; il passe à 8 pour 100 durant le restant de l'année. Pour tout le blé dur d'origines étrangères, le tarif reste à 11 pour 100 à l'année longue. Le Canada dispose aujourd'hui de l'exclusivité du marché du blé dur au Chili.

Évolution des variétés

Durant les dix dernières années, c'est la variété Harrington qui dominait le marché de l'orge de brasserie à 2 rangs. Pendant cette période, d'autres variétés étaient développées, de qualité égale ou supérieure à l'orge Harrington pour le malt et la bière, et qui conviennent davantage aux conditions des Prairies. Les variétés Manley, Stein et Oxbow, après avoir fait l'objet d'essais expérimentaux, sont maintenant produites à fins commerciales dans l'ensemble des Prairies. Des brasseurs canadiens ont surveillé la mise en place de projets-pilotes en Chine, tandis que des séminaires de vulgarisation sur ces nouvelles variétés étaient offerts aux brasseurs. Ces initiatives se sont traduites par l'augmentation des débouchés commerciaux des variétés Stein et Oxbow.

La prochaine génération d'orges de brasserie est en cours de développement; les premiers essais sont



Des clients inspectent la croissance de blé dur près de Swift Current (Saskatchewan): Hisakazu Kishioka, du Japon (à gauche) et Nadia Chikhaoui, d'Algérie (à droite).

en train. Il en va de même pour de nouvelles variétés de blé dur. Durant la campagne 1997-1998, le Service de développement des marchés a effectué des tests sur six nouvelles variétés de blé dur traditionnel et à teneur renforcée en gluten. Douze clients de blé dur de la CCB représentant six pays participaient à ces séminaires.

Les résultats de ces essais se révélaient encourageants et favorisaient le maintien du développement de nouvelles variétés de blé dur à haute teneur en gluten pour répondre à certains besoins très spécifiques du marché. Ces tests permettaient d'enregistrer de nouvelles variétés à la rubrique des blés durs ambrés de l'Ouest canadien. En 1998-1999, le Service de développement des marchés effectuera le suivi à ces expérimentations en laboratoire par l'introduction de blé dur à forte teneur en gluten en Italie et en Amérique du Nord.

La protéine d'abord

Quand les gens parlent de la qualité d'un blé, c'est de protéine qu'ils parlent habituellement. C'est en effet la qualité de la protéine dans le blé qui détermine ses caractéristiques de meunerie. Le plus souvent, les meuniers recherchent un taux de protéine bien spécifique et de façon uniforme pour ne pas avoir à effectuer de coûteux réglages à leurs procédures et à leurs techniques de mouture.

La difficulté pour les producteurs de l'Ouest canadien consiste à prendre les bonnes décisions lorsque la prime à la protéine pour la campagne à venir n'est pas encore déterminée. C'est pour aider les producteurs à déterminer les avantages économiques à augmenter leur production qu'a été constitué un Comité Action-Protéine. La CCB en assure la présidence, tandis que sont représentés sélectionneurs, agronomes et ingénieurs, représentants de l'industrie des engrais et spécialistes de l'agriculture extensive. La conférence sur la protéine de blé, à Saskatoon en mars 1998, marquait l'aboutissement de ces efforts. Cette conférence traitait notamment de la fertilité des sols, de la qualité de la protéine, de la demande des clients et d'un ensemble de questions d'ordre agronomique.

Ce Comité aborde cette question de la protéine par deux fronts. Dans un premier temps, ce Comité veut s'assurer que le blé et le blé dur de l'Ouest canadien répondent bien à la demande des clients en matière de teneur et qualité en protéine. Dans un deuxième temps, ce Comité sert à communiquer l'information nécessaire aux producteurs, notamment en matière de variétés utilisées, facteurs agronomiques et les effets d'un épandage opportun des engrais. Ces deux initiatives servent essentiellement à mettre plus de revenus dans la poche des producteurs.

Valquíria Jaqueline
Lopes Enk (Brésil)
vérifie la résistance d'un
échantillon de pâte à
pain canadien.



Les avantages de la biotechnologie

Il va sans dire que les aliments ayant subi quelque forme de modification génétique que ce soit sont déjà sur les grands circuits de distribution de produits agricoles et/ou alimentaires. Il incombe néanmoins plus que jamais aux ingénieurs et aux industriels de veiller à ce que les intérêts et le bien-être du consommateur et du producteur soient bien compris et pris en considération à mesure que la biotechnologie quitte le laboratoire pour passer du champ du producteur à l'assiette du consommateur.

La CCB n'est pas insensible aux inquiétudes exprimées par certains de ses clients concernant certains produits ayant subi des modifications génétiques. Nous sommes en train de mettre au point un Protocole de sécurité biotechnologique, comprenant accords de principes et normalisation, sur le mouvement de produits génétiquement modifiés, qui devrait répondre aux intérêts de toutes les parties concernées. Nous nous occupons également de mettre au point une technique qui devrait rapidement et sans faute distinguer entre produits ayant subi telles modifications et tels produits qui n'en auraient pas subi. Ces mesures sont indispensables de façon à assurer le client de la qualité du produit mis à sa disposition.

La valeur ajoutée : ajoutons-la chez nous

La CCB organisait la deuxième conférence annuelle "*Moving up Market*" à Calgary en novembre 1997. Le public visé par cette conférence se compose principalement des industriels canadiens de la farine et de la brasserie, le client principal de la CCB en matière d'orge de brasserie et de blé des Prairies. L'objectif de la conférence consistait à souligner et mieux faire comprendre les avantages de la plus-value, à ajouter ici au Canada.

Cette conférence portait sur les efforts engagés par la CCB pour appuyer tous les efforts entrepris en faveur d'une plus value ajoutée aux céréales, ici au Canada. Des représentants de l'industrie brassicole et de la meunerie se sont exprimés et ont expliqué les raisons de leurs succès ainsi que leurs relations avec la CCB. On s'est également penché sur les nouvelles orientations de l'alimentation animale et de la segmentation des céréales.

Ces efforts en faveur de la plus-value commencent à porter leurs fruits. Au cours des deux dernières années, deux nouvelles usines de transformation du blé ont été construites. Prairie Flour Mills (PFM) a établi une nouvelle usine à Elie, à l'ouest de Winnipeg. Visant les marchés domestique et américain, cette nouvelle installation et la technologie de pointe dont elle dispose devraient lui permettre d'exploiter non seulement les créneaux traditionnels mais de nouveaux débouchés porteurs. L'Institut international du Canada pour le grain (IICG) a contribué à l'établissement de cette usine.

Agri-Partners International (API) a démarré la première phase de ses opérations à Red Deer, Alberta. Cette usine comporte non seulement un moulin à farine traditionnel, mais aussi un dispositif d'extraction de l'amidon/gluten et une usine d'extraction de l'éthanol. La nouvelle politique tarifaire de la CCB en matière de segmentation était conçue pour permettre à des opérations du type API d'être concurrentielles sur le marché nord-américain.



Earl Geddes, directeur de programme - Développement des marchés, à la conférence *Moving Up Market* à Calgary.

"S'il y a une organisation qui s'occupe bien des agriculteurs, c'est la CCB. Si la CCB devait perdre son rôle dans le transport du grain, croyez-vous que les compagnies de chemins de fer et les marchands de grain laisseraient quoi que ce soit au producteur?"

Lorne Christopherson
Weldon (SK), in *Grainnews*, octobre 1998.

③ A travers le monde



Pendant la campagne 1997-1998, la CCB n'a pas seulement maintenu le rythme dans un monde en pleine évolution; elle a même pris la tête.

La crise des monnaies asiatiques

La crise financière en Asie a fortement ébranlé les économies, les industries et l'ensemble des activités dans le monde. Si personne ne pouvait voir venir cette crise, la CCB a su prendre immédiatement les mesures nécessaires pour amortir son impact sur les agriculteurs de l'Ouest canadien. Grâce à un programme de ventes de grain à crédit, la CCB offrait un crédit de 250 millions de dollars à l'Indonésie et un ensemble de mesures de crédit totalisant 35 millions à la Corée du Sud pour aider ces pays à demeurer acheteurs de blé des Prairies. La CCB élargissait simultanément sa clientèle en décrochant des contrats dans des secteurs jusque là inexploités : l'Afrique du Sud et les pays du Golfe Persique.

Les réserves mondiales de grain s'accroissent

Alors que l'Asie s'enlisait dans la crise financière, les réserves en grain s'accroissaient. La production mondiale de blé atteignait un record en 1997-1998, avec 612 millions de tonnes. La CCB avait anticipé cet engorgement et finalisait ses ventes tôt dans l'année de façon à obtenir les meilleurs prix et à faciliter le mouvement tout au long de l'année. Les PDR servaient de courroie de communication entre la CCB et les agriculteurs, les avisant que les prix allaient dégringoler au fur et à mesure que l'année allait s'écouler. Les révisions étant à une baisse générale des prix, les agriculteurs réagirent en réduisant leurs surfaces en blés de printemps pour la campagne 1998-1999.

La moisson va bon train
aux environs de
Lethbridge, Alberta.



Alors que les agriculteurs réagissaient aux signaux du marché en réduisant leurs surfaces, ces mêmes signaux étaient camouflés en Europe et aux États-Unis par des subventions. Le budget annuel de l'Union Européenne réservé aux mesures de soutien des céréales s'élève à 20 milliards de dollars. Quant aux agriculteurs américains, ils bénéficient de prix-planchers ainsi que de substantiels paiements par l'intermédiaire d'un contrat à la flexibilité à la production. Ces subventions ont eu pour effet d'aggraver encore la dégringolade des prix.

Le 8 juin 1998, 11 représentants agricoles des Prairies et Richard Klassen, Commissaire de la CCB, rencontraient Dr. Franz Fischler, Commissaire de l'Union Européenne à l'agriculture, pour lui proposer de réduire sensiblement le montant des subventions européennes. La CCB prévoit un certain nombre de rencontres avec divers représentants agricoles des Prairies pour y traiter des prix et des revenus des agriculteurs. La CCB s'est également engagée à établir un rapport aux fins des négociateurs fédéraux concernant l'impact commercial de ces subventions.

A l'étranger, les subventions se maintiennent

À mesure que les exigences des clients se font plus pressantes, la CCB a répondu en introduisant un certain nombre de programmes destinés à répondre à ces exigences. Le programme "Qualité d'abord" vise les silos de collecte et les encourage à n'expédier vers les moulins américains que des produits propres et de plus grande uniformité. En mars 1998, la CCB retenait le silo de Weyburn (WIT) comme le premier gagnant du concours "Qualité d'abord". Répondre à la demande pour plus de qualité s'est traduit par une augmentation des ventes sur nos marchés les plus avantageux. Ainsi de Warburton's, boulangerie britannique dont les exigences très particulières en variétés de blé des Prairies correspondent à la fabrication de pains de première qualité. Puisque cette compagnie est prête à payer une prime pour l'uniformité et la qualité de ses livraisons, la CCB a mis en place un programme de contrats à identité spécifique, qui garantit l'approvisionnement de Warburton's à ses normes. En répondant aux besoins de ses clients, la CCB a accru le volume de ses expéditions de blé à Warburton's de 82 525 tonnes en 1996-1997 à 103 700 tonnes en 1997-1998.



Des représentants d'organisations agricoles canadiennes avec le Commissaire européen à l'agriculture. Premier rang et de gauche à droite: Alan Holt, (Wild Rose Agricultural Producers), John Pearson, (Prairie Pools Inc.), Don Dewar, (Keystone Agricultural Producers) et Bob Friesen (Fédération canadienne de l'agriculture). Deuxième rang (de gauche à droite): Stewart Wells, (National Farmers Union), Greg Rockafellow, (Western Barley Growers Association), Richard Klassen, (CCB), Leroy Larsen, (Saskatchewan Wheat Pool), Charlie Swanson, (Manitoba Pool Elevators), Leo Meyer, (Alberta Oat Producers Association), Neil Hardy, (Saskatchewan Association of Rural Municipalities), Wilfred Harder, (Comité consultatif de la CCB).

Les producteurs demandent un meilleur taux de services

Sur la scène domestique, les agriculteurs aussi souhaitent une amélioration des services en général et nous continuons de leur répondre. Les producteurs d'orge nous ont dit qu'ils souhaitaient se faire payer pour leur orge de 1^{er} choix dès sa livraison au silo de collecte, plutôt qu'au port ou chez son destinataire. Pour faire face à cette demande, la CCB mettait en place en fin de campagne 1997-1998 le programme de compensation des risques. Ce programme étalé sur deux ans devait entrer en vigueur au début de la campagne 1998-1999.

Lors de la dernière année du programme (1999-2000), la compagnie de grain peut toucher un versement si elle achète 80 pour 100 au moins du total de ses choix au moment de leur livraison aux silos de collecte. De même que la CCB s'employait à accélérer les paiements de l'orge de brasserie, elle s'occupait plus généralement d'accélérer le processus de paiement de tous les grains qui lui sont livrés en apportant des modifications au programme d'avances au comptant. Sociétés, partenariats, coopératives et autres entreprises peuvent désormais être pré-autorisées (tout comme les agriculteurs exploitants par le passé) et toucher une avance au comptant. La CCB a également travaillé avec la *Alberta Soft Wheat Producers Commission* pour autoriser un plafond plus élevé d'avances au comptant pour les agriculteurs travaillant en irrigation. Ce plafond doit refléter les meilleurs rendements des cultures irriguées.

La CCB assiste également en identifiant les moyens de déplacer le grain plus rapidement. La CCB a approuvé les modifications en 1997-1998 au Code canadien du travail en ce qui concerne les emplois et travaux associés au grain. La nouvelle loi prévoit que les employeurs et les syndicats hors-grain négocient toutes grèves et arrêts de travail plutôt que de prendre le grain en otage sur les ports de la côte Ouest. En outre, suite aux sérieux retards accusés en 1996-1997, le gouvernement fédéral nommait le magistrat Willard Estey pour mener à bien une enquête sur la manutention et le transport du grain dans l'Ouest canadien. La CCB a donné son entier appui à cette démarche. Après deux rencontres avec le magistrat Estey, la CCB a défini un système efficace et rentable de manutention et transport du grain, qui lie ensemble producteurs, industries et la CCB par l'intermédiaire d'ententes cadres.

À titre de projet expérimental, la CCB a ouvert un bureau régional au coeur de la région productrice de grain du Canada pour offrir davantage d'occasions aux agriculteurs de rencontrer les représentants de la CCB et traiter de telle ou telle question individuellement. Le bureau de Regina a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 1997. Si le projet se révèle satisfaisant, d'autres bureaux seront ouverts dans divers endroits des Prairies.



Les représentants de districts Eron Gross (à gauche) et Mel Ashcroft (à droite) devant le bureau régional de la CCB à Regina, Saskatchewan.

La CCB a également organisé neuf lots de démonstration au travers des Prairies: Fenêtres sur les marchés du monde. La ligne à frais virés de la CCB a quant à elle reçu 131 000 appels. En 1997-1998, ce sont 1600 personnes qui ont effectué une visite de la CCB.

La technologie fait des pas de géant

La technologie a fait de tels progrès que le nombre d'individus utilisant des ordinateurs et l'Internet va croissant. Pour répondre à la demande de ceux et celles qui souhaitent travailler avec l'ordinateur, la CCB s'efforce de mettre toujours plus d'information sur son site Web. En avril 1997, la *Advertising Association of Winnipeg* reconnaissait ces efforts en attribuant à la CCB le Prix de la meilleure toile pour 1997.

En juin 1998, la CCB mettait sur pied un groupe de travail consistant de représentants de l'industrie, de représentants d'organisations agricoles et d'employés de la CCB pour tâcher de développer un permis de livraison électronique. Une fois opérationnel, ce système devrait offrir aux agriculteurs l'accès confidentiel et en temps réel à tous les renseignements concernant leurs livraisons, leurs contrats, les tarifs et tous renseignements concernant les avances de paiements. Un nouveau logiciel permet à la direction d'améliorer ses allocations budgétaires et d'obtenir un meilleur suivi des dépenses. Un nouveau service de Contrôle de l'inventaire a été constitué pour accélérer les procédures administratives et procéder à l'inventaire de la CCB à partir d'une base centrale de données.

Si les horizons qu'ouvrent les nouvelles technologies semblent illimités, il n'en reste pas moins certains obstacles à surmonter. Le plus important est certainement celui de l'an 2000. La CCB était l'une des premières organisations au Canada à adapter ses ressources technologiques et informatiques pour reconnaître les dates au delà du 31 décembre 1999. Compte tenu de notre prévoyance, nous pouvons espérer que tous nos systèmes seront prêts au changement bien avant le passage au nouveau millénaire.



Le spécialiste de l'Internet Richard Martin et le prix décerné à la CCB.

"Je viens de recevoir un exemplaire du sondage sur les variétés d'orge qu'a conduit votre bureau et qui me parvient à titre de leurs courriers-orge. Félicitations pour votre effort – ces renseignements sont une mine d'or pour beaucoup, moi compris!"

M.C. Therrien, ingénieur et chercheur
Brandon, Manitoba

Analyse par la direction de la situation financière

Résultats d'exploitation

La campagne 1997-1998, en voilà une dont producteurs et partenaires de l'industrie se souviendront avec plus ou moins d'ambivalence. D'un côté, le prix du blé dur atteignait des prix quasi records; le mouvement du grain se produisait dans d'excellentes conditions et la qualité de la récolte livrée par les agriculteurs était de bonne qualité. Mais, de l'autre côté de la médaille, la demande mondiale en blé et en orge chutait; après une trêve de trois ans, les subventions reprenaient de plus belle chez nos concurrents et la sécheresse entraînait la baisse des rendements.

Des rendements moins élevés d'une part et la chute des cours de l'orge et du blé ont sensiblement influé sur la valeur totale des exportations à partir de la récolte 1997-1998. Les ventes réalisées à partir des quatre comptes de mise en commun sur le marché domestique et à l'exportation – blé, blé dur, orge et orge de 1^{er} choix – totalisaient 4,6 milliards de dollars, ce qui représente une baisse par rapport au chiffre record de 6,1 milliards réalisé sur la campagne 1996-1997. Malgré une baisse du produit des ventes, seuls les trois principaux fabricants automobiles (GM-Canada Ltd., Chrysler Canada Ltd. et Ford Motor Co. of Canada Ltd.) et IBM Canada réalisaient un chiffre d'affaires plus élevé que la CCB.

La CCB avait prévu que les cours de la récolte 1997-1998 seraient le plus élevés en début d'année. Pour profiter de cette marge, la stratégie commerciale consistait à acheminer 50 pour 100 du volume à l'exportation avant le 31 décembre 1997 et 85 pour 100 avant le 31 mai 1998. Une stratégie bien réfléchie et l'amélioration du service des chemins de fer contribuèrent également à la récupération de 4,4 millions de dollars en primes de chargement. Cette prime (bonification) est versée à l'expéditeur lorsque les navires à port sont chargés dans les temps.

Une saison de croissance difficile

Les semis en blé et en orge de 1997 étaient ralentis par le temps froid qui se maintenait fin avril, début mai. Les semis ne commencèrent vraiment que durant la première semaine de mai, mais les régions plus au nord et à l'est ne purent commencer à semer que vers la fin du mois de mai. Dans le nord de l'Alberta et le nord-est de la Saskatchewan, les semailles étaient retardées en raison des conditions très humides dans les champs et parce que certains producteurs avaient encore une partie de leur récolte 1996 sur pied. Les inondations dans la vallée de la rivière Rouge entraînèrent naturellement également des retards, repoussant à début juin les semailles.



Bert Dupasquier, représentant de district (au centre) s'entretient avec Doug Latta (à gauche) et Dean Louvier (à droite) des Perspectives de Rendement au silo de collecte de Rosser, Manitoba.

Les agriculteurs réagirent aux signaux perçus par la CCB par une baisse de leurs superficies consacrées au blé et à l'orge et par une augmentation des surfaces en blé dur. Ainsi pour le blé de printemps, la surface accusait une baisse de 10 pour 100 par rapport à l'année précédente, avec 8,9 millions d'hectares (22 millions d'acres). La surface semée en blé dur augmentait de 8 pour 100 par rapport à 1996, avec 2,2 millions d'hectares (5,4 millions d'acres) et la surface semée en blés d'hiver diminuait à 67 000 hectares (166 000 acres). La surface semée en orge diminuait de 5 pour 100, à 4,7 millions d'hectares (11,6 millions d'acres). La chute de ces ensemencements correspondait à une augmentation de la production d'oléagineux et autres cultures spéciales.

En juin, les températures avoisinaient la normale. Le taux de précipitations d'un endroit des Prairies à l'autre variait: à l'ouest, les régions obtenaient le montant habituel de précipitations, tandis que les régions plus à l'est en recevaient moins. Une sécheresse relative dans le sud-ouest du Manitoba et dans le sud-est de la Saskatchewan entraînait un taux médiocre de germination et compromettait le rendement de ces récoltes en général. Les pluies en Alberta retardèrent définitivement les semailles. En juillet, les températures furent normales en début de mois et puis se mirent à monter au dessus de la normale vers la fin du mois. Cette hausse des températures et un taux anormalement bas de précipitations sur l'ensemble des Prairies entraînèrent une rapide détérioration des récoltes durant la deuxième moitié de juillet.

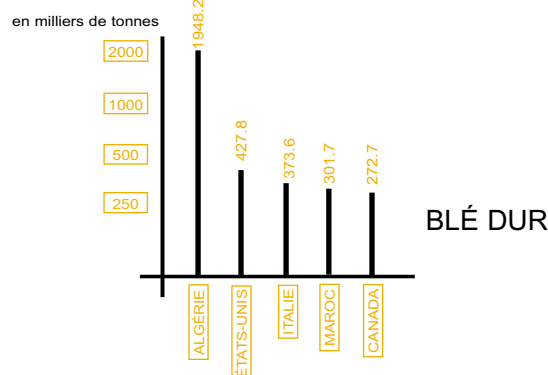
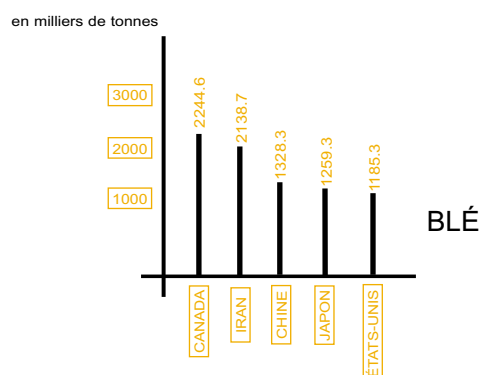
Le temps chaud et sec s'est maintenu en août, ce qui aggrava encore la condition des récoltes. Le blé se mit à mûrir très rapidement et dans certaines régions du sud des Prairies, la moisson pouvait commencer début août. La pluie refit son apparition vers le 15 août, ce qui améliora les conditions dans les régions plus au nord, mais le mal était fait pour l'essentiel de la récolte.

Les conditions météorologiques durant la deuxième moitié du mois d'août et en septembre étaient pratiquement idéales, ce qui permit à la moisson d'être à 95 pour 100 finie dès la fin septembre, sauf dans le nord de l'Alberta, où d'abondantes pluies dans la région de la rivière de la Paix retardèrent la moisson et compromettaient la qualité de la récolte.

Le marché canadien et les marchés étrangers

Pour la deuxième année consécutive, les industries canadiennes du blé et de l'orge de brasserie représentaient le débouché le plus important pour le grain de l'Ouest canadien : près de 2,24 millions

PAYS REPRÉSENTANT LES PLUS GROS VOLUMES D'ACHATS



de tonnes de blé (blé dur excepté) étaient vendues à des meuneries canadiennes, par rapport à 2,25 millions en 1996-1997. L'industrie domestique constituait également le principal client en malt. Pendant l'exercice 1997-1998, la CCB a fourni 1,1 million de tonnes d'orge de brasserie aux producteurs domestiques de malt pour consommation au pays et à l'exportation.

La République d'Iran, qui achetait 1 million de tonnes de blé (2 millions de tonnes en 1996-1997) représentait le client le plus important en blé – blé dur excepté. La demande de blé dur en Algérie a continué sa progression, puisque ce pays importait 2 millions de tonnes en 1997-1998, par rapport à 1,2 million de tonnes en 1996-1997.

En ce qui concerne l'orge fourragère, le volume des exportations chutait considérablement dans la mesure où l'industrie domestique fournissait une orge fourragère parmi les plus chères au monde. C'est l'Arabie Saoudite qui une fois encore se retrouvait en tête de liste des importateurs, avec 434 000 tonnes. Les deux principaux importateurs d'orge de brasserie étaient toujours les États-Unis et la Chine.

Analyse du compte de mise en commun - blé

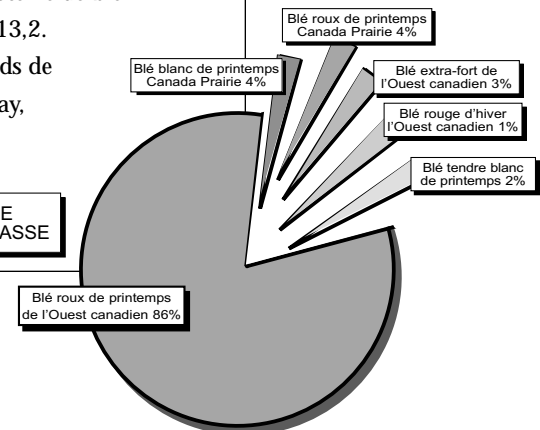
La CCB avait prévu que les ventes de blé (blé dur excepté) enregistreraient une baisse en 1996-1997 et les agriculteurs réagissaient en semant 10 pour 100 en blé de moins que l'année précédente. La chute des superficies semées en blé d'une part et le temps sec d'autre part entraînaient une baisse de la production de blé de l'Ouest canadien*, qui passait de 25 millions de tonnes l'an dernier à 18,98 millions de tonnes en 1997-1998.

Si la récolte était moins abondante, la qualité en était excellente. Près des deux tiers de la récolte en blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) obtenaient le 1^{er} grade, par rapport à moins d'un tiers l'année précédente. La teneur en protéine, établie par la Commission canadienne des grains au moyen de l'analyse CNA, était nettement au dessus de la moyenne. La teneur en protéine de blé CWRS en 1997 atteignait 13,4 – en hausse par rapport à la moyenne sur cinq ans, 13,2.

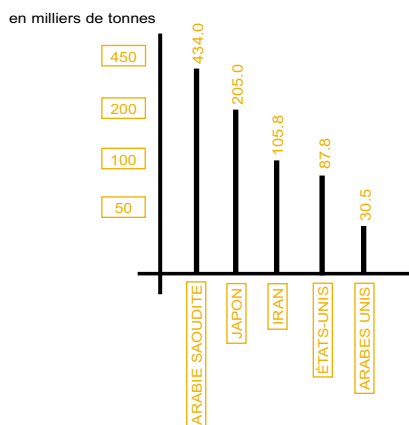
La valeur réalisée à la vente de 15,2 millions de tonnes de blé atteignait 3,09 milliards de dollars. Le prix moyen à la tonne, à 203,12 dollars rendu Vancouver ou Thunder Bay, accusait une baisse de 5 pour 100 par rapport à l'année précédente.

* blé dur excepté

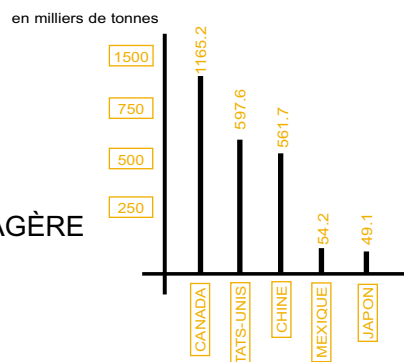
PRODUCTION DE BLÉ DE L'OUEST CANADIEN PAR CLASSE



PAYS REPRÉSENTANT LES PLUS GROS VOLUMES D'ACHATS



ORGE FOURRAGÈRE



ORGE DE PREMIER CHOIX

Les frais de fonctionnement de la CCB s'élevaient à 51,5 millions de dollars – soit une baisse de 55 pour 100 par rapport à l'année précédente. La principale raison à cette diminution des frais d'exploitation tenait à une stratégie efficace des ventes et à l'amélioration du service des chemins de fer, qui permirent à la CCB d'obtenir des primes de bonification totalisant 3,7 millions de dollars. Pour 1996-1997, la CCB avait du déboursier 18,7 millions en frais d'entreposage. Les frais de stockage dans les silos et de transport aux silos de collecte accusaient également une baisse en raison d'un volume moins important de la récolte. Les frais de transport supplémentaires étaient moins élevés, traduisant une baisse de 1,2 pour 100 des tarifs de transport entrés en vigueur le 1^{er} août 1998. Et parce que les conditions à la moisson étaient pratiquement idéales, les frais de séchage diminuaient de plus de 13 millions de dollars. Les frais d'administration de la CCB augmentaient de 4,7 millions de dollars. Une bonne part de cette augmentation est due aux frais associés à la transition à l'an 2000. Les intérêts générés par les comptes de mise en commun atteignaient 65 millions de dollars pour la deuxième année consécutive.

Analyse du compte de mise en commun - blé dur

Le blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) en 1997-1998 atteignait le deuxième prix jamais réalisé. Le prix moyen d'une tonne de blé dur rendu Vancouver ou Thunder Bay était de 284 dollars, soit 15 pour 100 de plus que l'année précédente. Sur un volume de livraisons par les producteurs de 3,9 millions de tonnes de blé dur, le montant des ventes dépassait 1,1 milliard de dollars.

La production de blé dur était de 4,35 millions de tonnes – un petit peu moins que les 4,63 millions de tonnes en 1996-1997. Les grades étaient sensiblement en hausse par rapport aux deux années précédentes. Plus de 80 pour 100 de la récolte se situait dans les deux grades supérieurs, par rapport à 50 pour 100 l'année précédente. Le taux de protéine obtenu à partir de blé dur ambré était de 12,8 pour 100 – en légère hausse par rapport à la moyenne sur cinq ans.

Les frais de mise en commun des comptes diminuaient de 2 millions de dollars pour l'exercice 1997-1998 par rapport à l'exercice précédent. Le mouvement régulier des marchandises se traduisait par une diminution de près d'un million de dollars des frais d'entreposage aux silos de collecte et par des gains de 651 271 dollars en primes de bonification. L'année précédente, la CCB avait dû verser 1,29 million en frais d'entreposage. Les frais de séchage diminuaient de 2 millions environ à cause des excellentes conditions météorologiques. Les frais de transport diminuaient de 1,2 pour 100, ce qui se traduisait par un gain de 306 000 dollars. Les frais de silos primaires augmentaient de 1,5 million de dollars par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation du prix à la tonne du produit et d'une majoration des taux d'intérêt.

Des frais supplémentaires de transport aux silos augmentaient légèrement à cause de livraisons de blé dur en provenance de régions hors circuit. Les frais administratifs passaient à 9,9 millions, par rapport à 6,3 millions en 1996-1997. Cette augmentation était due en bonne partie aux frais de compatibilisation informatique à l'an 2000 et au fait que le blé dur représentait un pourcentage plus important des recettes totales, et par conséquent absorbant un pourcentage équivalent des dépenses totales. Les intérêts gagnés passaient de 8,8 millions en 1996-1997 à 11 millions en 1997-1998.

Analyse du compte de mise en commun - orge

En tout, ce sont 12,5 millions de tonnes d'orge qui ont été produites dans l'Ouest du Canada – une baisse par rapport aux 15 millions de tonnes pour la campagne 1996-1997. La surface totale en orge représentait une augmentation de 5 pour 100 par rapport à la moyenne sur cinq ans.

Une tonne d'orge rendue à Vancouver ou Thunder Bay et vendue par la CCB atteignait un prix moyen de 124,07 dollars. Les interventions de la part de l'Union Européenne en faveur de l'orge fourragère compromirent les profits pour la deuxième année consécutive. Tandis que les marchés offshore subissaient l'impact des subventions, la croissance exponentielle des marchés du porc et du boeuf rendaient le marché canadien l'un des plus avantageux au monde. C'est ainsi que l'essentiel de l'orge fourragère produite en 1997-1998 était revendue par les producteurs sur le lucratif marché domestique. La production avait en effet chuté de 2,4 millions de tonnes en 1996-1997 à 262 000 tonnes en 1997-1998.

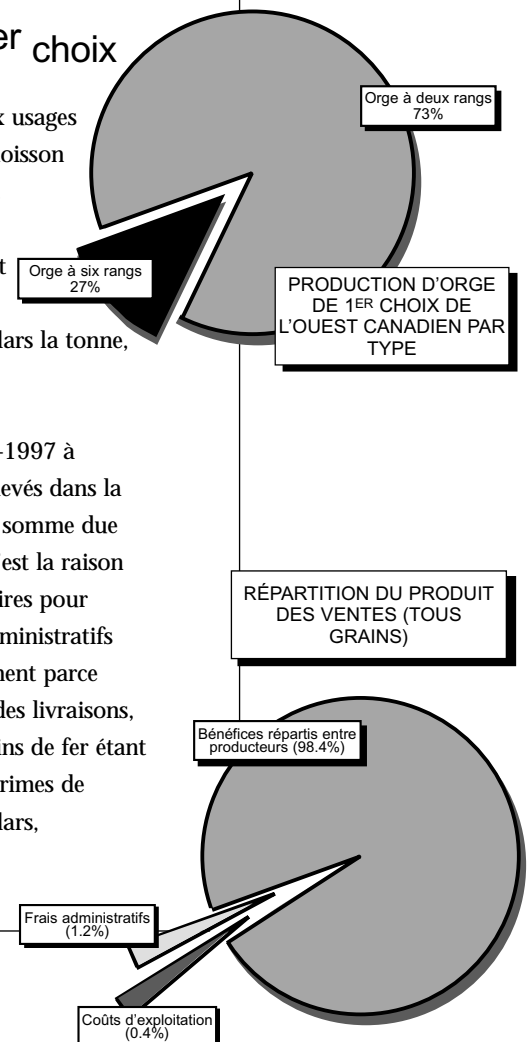
Les frais relatifs au compte de mise en commun de l'orge étaient moindres qu'en 1996-1997. Le total des frais s'élevait à 618 000 dollars, comparativement à 18,3 millions l'année précédente. Nous avons également assisté à une baisse des frais de transport supplémentaires en raison d'une baisse des tarifs de transport et d'un mouvement satisfaisant des marchandises.

Analyse du compte de mise en commun - orge de 1^{er} choix

L'orge de 1^{er} choix correspond à toute orge reçue de producteurs et sélectionnée aux usages suivants : production de malt, d'orge mondé ou perlé. Les conditions idéales de la moisson ont favorisé la production d'amples réserves d'orge de 1^{er} choix d'excellente qualité.

Les producteurs ont livré 2,3 millions de tonnes durant la campagne 1997-1998, soit un peu plus de 100 000 tonnes de moins que l'année précédente. Le prix moyen de la tonne d'orge de 1^{er} choix rendu Vancouver ou Thunder Bay chutait à 195,95 dollars la tonne, par rapport à 221,01 dollars l'année précédente.

Les frais généraux de compte de mise en commun passaient de 2,3 millions en 1996-1997 à 3,4 millions pour la campagne 1997-1998. Les frais de silos primaires étaient plus élevés dans la mesure où les compagnies de grain versaient à plus de producteurs l'intégralité de la somme due au moment de la livraison (au lieu d'appliquer le système des wagons consignés). C'est la raison pour laquelle la CCB a dû payer des frais d'entreposage et d'intérêts aux silos primaires pour la durée de l'entreposage du grain et du financement de cet entreposage. Les frais administratifs augmentaient de 1,7 million de dollars par rapport à l'année précédente, principalement parce que les quantités d'orge de 1^{er} choix représentaient un pourcentage plus important des livraisons, et par conséquent entraînaient une augmentation des frais. Le mouvement des chemins de fer étant satisfaisant et la stratégie de ventes bien exécutée, il a été possible de récupérer des primes de bonification. La hausse des taux d'intérêt permettait d'engranger 4,6 millions de dollars, par rapport à 3 millions l'année précédente.



Analyse par la direction de la situation financière

Résultats financiers

Les programmes de crédit

La CCB, de concert avec le gouvernement fédéral, développe des programmes de crédit pour faciliter la vente du grain de l'Ouest canadien. Le gouvernement fédéral apporte sa caution, des plafonds de crédit et d'autres mesures d'assistance pour parvenir au mieux à ces fins. La CCB, dans le cadre des directives établies par le ministère des Finances et autres agences du gouvernement, travaille au cas par cas avec les clients et les banques à charte pour rendre le crédit plus facile et assister le client de la manière qui lui convient le mieux. Ces programmes de crédit sont un élément important de l'établissement et du maintien de la part des marchés à l'exportation au profit des actionnaires de la CCB, surtout lorsque nos concurrents se servent de programmes de crédit, dont certains subventionnés, pour écouler leurs surplus de céréales. Les programmes de la CCB sont les suivants :

Programme de ventes à crédit du grain (PVCG)

Ce programme de ventes à crédit du grain permet à la CCB de vendre à crédit aux clients qui peuvent apporter une garantie de leur banque centrale ou du ministère des Finances qu'ils rembourseront la CCB. C'est le gouvernement du Canada qui, de concert avec la CCB, détermine l'admissibilité de chaque pays et les plafonds de crédit respectivement disponibles dans le cadre de ce programme. Le gouvernement du Canada est garant du remboursement de tous comptes à recevoir aux termes de ce Programme de ventes à crédit du grain, ce qui signifie que toutes sommes dues à la CCB représentent autant d'éléments de passif pour le gouvernement du Canada.

Facilités de crédit agro-alimentaire

Cette facilité de crédit à la vente de produits agro-alimentaires permet à la CCB de vendre des céréales, directement ou par l'intermédiaire d'exportateurs agréés, à des importateurs particuliers qui ne peuvent pas produire de garantie absolue de remboursement. Étant donné que ces transactions impliquent des acheteurs particuliers et leurs banques étrangères, il n'existe pas de plafond national; c'est donc le gouvernement du Canada qui évalue au cas par cas chaque demande de crédit. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada ne garantit qu'un pourcentage décroissant des comptes à recevoir sur la base de l'échéancier des remboursements; la CCB assume à elle seule les risques non couverts par le gouvernement du Canada.



Silos à grain à
Newdale, Manitoba.

Autres modalités de crédit

En raison des secousses économiques dévastatrices dans certains pays en voie de développement, certains clients ne règlent plus au comptant, mais exigent des facilités de crédit. Pour aider ces clients, la CCB a conclu des ententes avec le gouvernement fédéral et les banques à charte pour mettre en place des modalités de crédit. L'an passé, ce sont l'Indonésie et la Corée du Sud qui ont bénéficié de ces arrangements. Aux termes de ces modalités, les banques à charte, sans recours à la CCB, assument les risques qui ne seraient couverts ni par le Programme de ventes de grain à crédit, ni par aucune facilité de crédit agro-alimentaire.

Activités de financement et liquidités

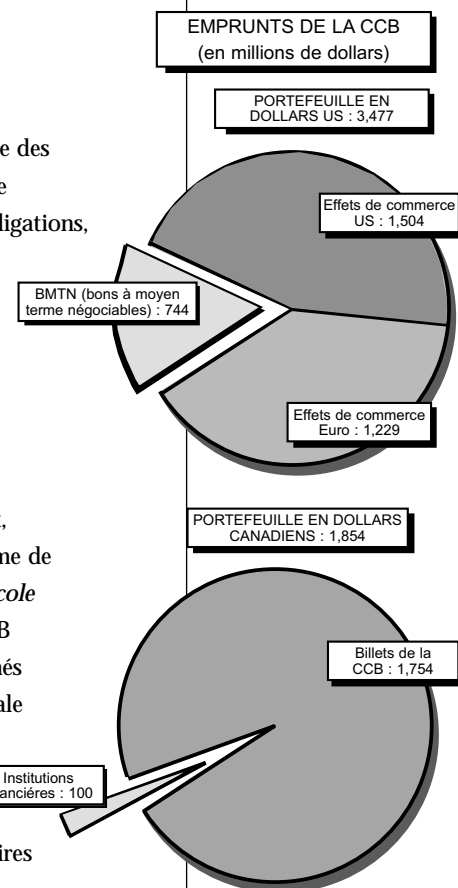
Activités de financement

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, et sur autorisation du ministre des Finances, la CCB est autorisée à «... emprunter des fonds ou en recueillir au moyen, entre autres, de l'émission, de la ré-émission, de la vente et de la mise en gage de ses propres obligations, débetures, billets ou autres titres de créance.» Les besoins en financement de la CCB sont assurés principalement par les quatre programmes d'emprunts suivants :

- effets de commerce domestique à court terme, « programme de la CCB »;
- effets de commerce avec les États-Unis, à court terme;
- effets de commerce avec l'Euro, à court terme; et
- effets de commerce avec l'Euro, à moyen terme.

La CCB emprunte pour assurer les paiements de l'entreposage du grain, les ventes à crédit, les dépenses de l'administration et de fonctionnement; la CCB gère également le programme de paiements anticipés dans le cadre de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et de la *Loi sur le programme de paiement anticipé du grain des Prairies*. Bien que la CCB emprunte dans plusieurs monnaies, les risques associés à telle ou telle monnaie sont éliminés du fait de la conversion de ces emprunts en dollars canadiens ou américains. La dette totale de la CCB varie généralement entre 6 et 7 milliards de dollars canadiens, ou équivalent.

La CCB est sans cesse à l'affût de nouvelles possibilités d'emprunter sur toutes les places financières pour : réduire ses frais d'emprunt, diversifier et étendre le pool de ses actionnaires et pour garantir son accès aux liquidités dont elle a besoin. La CCB est l'un des plus gros emprunteurs au Canada et se trouve en concurrence sur tous les marchés avec d'autres entités de taille, très bien cotées. Étant donné que tous les emprunts de la CCB ont l'aval et la garantie du gouvernement du Canada, les taux d'intérêt applicables à la CCB sont comparables à ceux applicables au gouvernement du Canada.



Le 11 juin 1998, le Parlement canadien adoptait le projet de loi C-4, Loi modifiant la *Loi sur la Commission canadienne du blé*. Aux termes de la Loi C-4, la CCB cessait le 31 décembre 1998 d'être un agent de Sa Majesté en droit du Canada. Tous emprunts néanmoins disposent toujours de la garantie inconditionnelle et irrévocable du ministre des Finances, au nom de Sa Majesté et en droit du Canada. Toutes sommes dues sous garantie sont versées au Fonds du revenu consolidé du Canada, qui récupère tous les deniers publics.

La CCB dispose des cotes de crédit suivantes :

	à long terme, marché domestique	à court terme, marché domestique	à long terme, en devises étrangères	à court terme, en devises étrangères
Moody's	Aa1	P1	Aa2	P1
Standard & Poor's	AAA	A1+	AA+	A1+
Dominion Bond	AAA	R-1H	AAH	R-1H
Canadian Bond	AA+	A-1+	AA+	A-1+

Liquidités

En conditions normales d'opération, les programmes de financement de la CCB produisent le montant de liquidités nécessaires pour faire face aux exigences journalières. La CCB dispose également d'investissements à court terme très bien cotés, qui garantissent les mouvements de trésorerie et le maintien à flot de la caisse. La CCB détient également un certain nombre de lignes de crédit qui lui permettent d'avoir accès aux liquidités nécessaires.

Gestion des risques

Le gouvernement du Canada garantit un acompte au producteur pendant l'année de mise en commun tout en cherchant à minimiser les risques au revenu des producteurs qui participent aux comptes de mise en commun. Or il existe bien des risques qui compromettent la capacité de la CCB à réaliser ces objectifs et responsabilités. Ces risques couvrent notamment les risques du marché en général et les risques de crédit, dont le détail est décrit ci-dessous.

Une politique de l'entreprise, formelle, sert de cadre directeur dans la gestion des risques d'exposition de la CCB aux fluctuations des marchés des changes, aux fluctuations des marchés de matières premières et des taux d'intérêts. Cette politique de l'entreprise recevait l'aval des commissaires en juin 1997, tandis qu'elle est conforme aux Principes directeurs en gestion des risques financiers – Corporations de la couronne, établis par le gouvernement fédéral.

Risques des marchés

Ces risques de marché comportent tous les risques financiers que court la CCB face à la volatilité des marchés, leurs mouvements à la hausse ou à la baisse. La CCB est ainsi exposée sur trois flancs de ses



Les drapeaux de pays importateurs flottent dans le vent de l'exposition *Windows to World Markets* à Headingly, Manitoba.

activités : prix des marchandises, taux de change avec les monnaies étrangères et taux d'intérêt.

Risques associés aux cours des marchandises

Ce risque s'entend comme le risque de revenus moindres à l'organisme en raison de tout affaissement des cours des marchandises.

En 1997-1998, le contrat de base servait à la vente de 37 pour 100 du blé de la CCB alors que le prix total restait encore à déterminer. Ces contrats de vente laissent au client le choix de la date de tarification. Le résultat est que la CCB risque un mouvement du prix du grain entre la date où ce grain est vendu et la date à laquelle il sera tarifié. Pour éliminer ce risque, la CCB, lorsqu'elle signe des contrats 'ouverts' de ce genre, vend à terme sur les marchés américains réglementés. En raison de la nature et de la proportion de ces contrats, la CCB n'est pas toujours entièrement protégée contre ces fluctuations des marchés. Cependant, ce manque relatif de couverture du compte du blé ne comporte aucun risque de perte au niveau des comptes de mise en commun.

En outre, durant l'exercice 1997-1998, la CCB a mis du grain sur les marchés à terme sur certaines places américaines de façon à obtenir un prix pour le grain qui n'était pas disponible sur le marché. Ces transactions ne représentaient qu'un faible pourcentage de l'ensemble et n'ont aucunement compromis les comptes de mise en commun.

Risques associés aux fluctuations des devises étrangères

Ce risque se définit comme la vulnérabilité toujours possible aux mouvements dans un sens ou dans l'autre des taux de change des devises étrangères.

Directement ou indirectement, toutes les ventes contractées par la CCB sont effectuées en dollars américains. Les ventes conclues en dollars canadiens sont établies sur la base du prix en dollars américains du grain au moment où la vente est conclue ou tarifiée, dans le cas d'une vente à paiement différé. C'est la raison pour laquelle les comptes de mise en commun sont, durant chaque campagne, à la merci de tous mouvements à la baisse du dollar américain. Pour réduire ces risques de vulnérabilité associée aux taux de change des devises étrangères, la CCB s'engage dans des contrats en devises étrangères hors-cote et à terme. En ayant recours à ces instruments de protection, la CCB est en mesure d'établir le taux de change du dollar américain au moment où la vente est conclue.

Risques associés aux taux d'intérêts

La CCB dispose d'actifs substantiels, qui génèrent des intérêts et un passif, qui court les taux d'intérêt. Les intérêts générés moins les intérêts courus représentent les gains en intérêts nets. Les taux d'intérêts présentent des risques lorsqu'il existe une situation où les dates de revalorisation des taux d'intérêt et

Karen Bailey (à gauche)
accompagne des
agriculteurs lors d'une
visite du Service des
finances.



les échéances à terme de l'actif et du passif ne coïncident pas. Dans ces circonstances, il existe effectivement des risques associés aux taux d'intérêts, susceptibles de diminuer les gains.

L'actif de la CCB se compose principalement de comptes à recevoir en dollars canadiens ou américains sur la vente de grain. Cet actif à taux flottant est principalement financé par l'émission de notes à court ou à moyen terme, au taux d'intérêt flottant en cours. C'est donc un passif à taux flottant qui permet le financement d'un actif à taux flottant, ce qui contribue à réduire les risques de l'organisation associés aux taux d'intérêt et répond aux critères des Pratiques exemplaires de toute entreprise.

Le corps des commissaires de la CCB a déterminé des plafonds dans la limite desquels la gestion de l'actif et du passif doit être assurée.

Risques associés au crédit

Le crédit de risque, ou crédit bancaire constitue le risque de pertes qui se présente lorsqu'un client manque à honorer ses engagements; ce risque se décompose en trois éléments: vulnérabilité courante, potentielle et de règlement. La CCB est ainsi exposée à certains risques bancaires lorsqu'elle est créditrice de comptes étrangers à recevoir non garantis, dans le cadre de ses investissements et des transactions en produits dérivés auxquelles elle se livre de temps à autre.

La vulnérabilité de la CCB aux risques associés au crédit à des créiteurs étrangers se réduit à ces contrats qui ne disposent pas d'une garantie du gouvernement du Canada. Aux termes du programme de Facilités de crédit pour l'agro-alimentaire, le gouvernement du Canada garantit effectivement un pourcentage décroissant des comptes à recevoir sur la base de l'échéancier de remboursement. La CCB assume les risques que ne couvre pas le gouvernement du Canada ou telle banque à charte. À date, la CCB n'a aucun échec à signaler dans le cadre de ce programme et, pour l'exercice en cours, les risques de non-paiement sont nuls.

Lorsque c'est une banque à charte qui prend le risque d'un compte à recevoir sans garantie, cette banque ne dispose d'aucun recours contre la CCB. La vulnérabilité de la CCB se limite au risque que présenterait l'insolvabilité de la banque en cas de non-paiement par le client. La CCB répond à ce risque en ne négociant qu'avec les institutions qui disposent des meilleures notations.

La CCB assume tous risques associés à des pertes encourues par tel ou tel de ses actionnaires en n'autorisant de transactions qu'avec des partenaires dont la notation est exceptionnelle. Ainsi, tout actionnaire ou investisseur s'engage à adhérer aux exigences prévues à la *Loi sur la Commission canadienne du blé* et aux Principes directeurs du ministère des Finances aux Corporations de la couronne en matière de crédit.

Les risques de crédit associés à tous produits dérivés négociés à fins de trésorerie ou de protection contre les fluctuations de devises étrangères constituent la valeur de remplacement de tel ou tel contrat par un montant positif aussi vraisemblable que possible. La CCB gère sa vulnérabilité au risque de non-performance d'un outil financier dérivé en ne contractant qu'avec les institutions financières disposant des meilleures notations et inscrites au registre des signataires des principes de gestion des risques financiers approuvés par le corps des commissaires de la CCB. Ces principes cadrent entièrement avec les Principes directeurs du ministère des Finances aux Corporations de la couronne. Outre que la CCB veille à ce que ces strictes exigences de notation soient respectées, elle utilise également un pro forma établi par l'ISDA*, outil qui sert à minimiser les risques bancaires, de non-paiement et risques juridiques associés à toutes transactions dérivées, indexées sur les taux d'intérêt.

Compatibilité des systèmes informatiques à l'an 2000

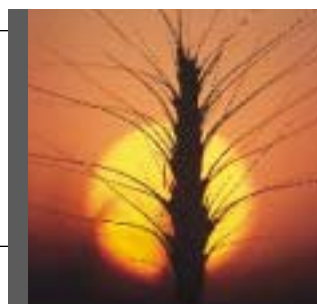
Le passage à l'an 2000 représente un véritable défi pour tous les ordinateurs dans le monde. Le problème réside dans le fait que la plupart des ordinateurs n'utilisent qu'un champ chronologique à deux unités, qui les rend incapables de reconnaître le changement de siècle, de 1999 à 2000, ce qui risque de se traduire par une panne des systèmes ou par la falsification des données.

La CCB fait figure de champion dans le domaine, ayant commencé à travailler sur le problème dès 1995 et développant des techniques désormais utilisées en dehors de la CCB. En ce qui concerne la CCB, les défis à relever sont considérables. En effet, la CCB conserve un état des livraisons des producteurs, des stocks de céréales, des comptes à recevoir – tout cela grâce aux ordinateurs. La plupart des logiciels utilisés ont été spécialement conçus pour la CCB et ne peuvent pas être remplacés par n'importe quel logiciel sur le marché. C'est la raison pour laquelle la CCB a mobilisé depuis trois ans personnel et ressources pour modifier l'architecture informatique, réparant certaines applications et en remplaçant d'autres. D'ici juin 1999, tous les ajustements, remplacements et mises au point indispensables devraient être assurés.

Mais ce défi qui consiste à passer à l'an 2000 dépasse tout ce qui ne concerne que les systèmes informatiques. La CCB est en communication constante avec les silos de grain, les compagnies de chemins de fer, les banques et les marchands de grain – par ordinateur. La CCB est en train de vérifier auprès de ses interlocuteurs à quel stade de préparation à l'an 2000 ils en sont. La CCB, partenaire fondamental de l'industrie canadienne du grain, entend coordonner les efforts de l'industrie et veiller à ce que les mouvements de grain de l'Ouest canadien s'effectuent sans histoire le 1^{er} janvier 2000 et par la suite.

* ISDA – *International Swaps and Derivatives Association*

Coucher de soleil sur
un champ de blé
extra-fort de l'Ouest
canadien, près de
Roland, Manitoba.



Glossaire de termes et expressions du vocabulaire économique et financier

Swap de taux d'intérêt dans plusieurs devises

Accord de principe conclu entre divers intervenants et portant sur l'échange de paiements du principal et des intérêts fixes ou flottants dans un certain nombre de devises. Les montants nominaux de référence sur la base desquels sont établis les paiements d'intérêts ne font pas l'objet d'échanges.

Option d'achat sur devises

Entente de principe aux termes de laquelle l'acheteur de l'option dispose du droit d'acheter telle devise à un prix fixé à tel moment dans le temps ou dans les délais d'une période donnée. Le vendeur est tenu de vendre les devises si l'acheteur décide d'exercer son option.

Option de vente sur devises

Entente de principe aux termes de laquelle l'acheteur de l'option dispose du droit de restituer telle devise au vendeur de l'option à un prix fixé à tel moment dans le temps ou dans les délais d'une période donnée. Le vendeur est tenu de reprendre les devises si l'acheteur décide d'exercer son option.

Échange de devises

Entente de principe entre intervenants qui leur permet d'échanger leur fonds de trésorerie dans une devise contre un montant fixe dans une autre devise.

Effet accessoire

Contrat ou valeur qui apprécie en fonction des cours des marchés dans un marché ou valeur parallèle ou sous option; également, autre instrument ou index de référence.

Juste valeur

Détermination des termes préalables au désistement par l'une ou l'autre partie à une entente leur permettant de se porter acquéreur/vendeur de tel instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Contrat de change à terme

Entente aux termes de laquelle un intervenant consent à acheter ou à vendre une devise à un prix déterminé et à une date déterminée dans l'avenir.

Swap de devises étrangères

Transaction au cours de laquelle une devise étrangère se trouve achetée au cours et revendue à terme, ou vice versa.

Contrats à terme

Contrats aux termes desquels la transaction conclue (prix, quantité, qualité de la marchandise) voit son exécution (livraison et paiement de la marchandise) repoussée à une date ultérieure fixée d'un commun accord (le terme).

Couverture

Technique de gestion des risques qui consiste à limiter les risques d'une dépréciation des cours, d'une baisse des taux d'intérêt ou des cours de devises étrangères par la mise en place de dispositifs de garantie ou de limitation des risques de façon à réduire la vulnérabilité de l'entité.

International Swaps and Derivatives Association (ISDA)

Principal organisme de l'industrie dont les ententes de principe servent de base de référence à l'utilisation d'effets accessoires.

Liquidité

Disponibilités financières en quantités suffisantes pour que l'entité puisse faire face à ses obligations en temps voulu.

Option

Terme financier désignant le droit d'acheter ou de vendre un titre à un cours déterminé, et pendant une période déterminée ou au terme de cette période.

Gestion des risques

Ensemble des mesures d'analyse financière assorti des instruments ad hoc destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Troc de taux d'intérêt dans une seule monnaie

Entente de principe aux termes de laquelle les intervenants s'entendent pour échanger leurs paiements à taux d'intérêt fixe pour des paiements à taux d'intérêt flexibles sur la base de la valeur d'une seule devise. Les montants nominaux de référence sur la base desquels sont établis les paiements d'intérêts ne font pas l'objet d'échanges.

Swap

Terme anglais signifiant l'entente de principe aux termes de laquelle deux intervenants consentent à échanger un certain nombre de paiements périodiques.

résultats financiers 

29

Rapport de la direction

30

Rapport des vérificateurs

31

Tableau I

Bilan

32

Tableau II

État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs, compte de mise en commun de 1997-1998 -- blé

33

Tableau III

État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs, compte de mise en commun de 1997-1998 – blé dur ambré

34

Tableau IV

État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs, compte de mise en commun de 1997-1998 – orge

35

Tableau V

État des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs, compte de mise en commun de 1997-1998 – orge de premier choix

36

Tableau VI

État des flux de trésorerie

37

Tableau VII

État des opérations du compte spécial

38 - 39

Tableau VIII

État des frais administratifs, des frais généraux et des imputations à l'exploitation

40 - 51

Notes complémentaires



The Canadian Wheat Board
La Commission canadienne du blé

Les états financiers de la Commission canadienne du blé ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel ont été dressés par la direction, laquelle assume l'entière responsabilité de ces états financiers, et approuvés par la Commission. Les états financiers rendent compte des résultats de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1998 et de la situation financière de la CCB à cette date.

La direction doit s'assurer que les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appropriés dans les circonstances et appliqués d'une manière uniforme, et que le système de contrôle interne de même que les politiques et les procédés officiels sont en place pour assurer l'intégrité et la fiabilité de la présentation de l'information comptable et financière, ainsi que la protection des valeurs de la CCB.

Deloitte & Touche, les vérificateurs de la CCB, ont procédé à une vérification indépendante des états financiers contenus dans ce rapport. La direction a mis à la disposition des vérificateurs externes tous les registres financiers et données connexes.

La Commission canadienne du blé est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les commissaires, de même que le président du Comité consultatif de la CCB et un membre extérieur indépendant, dans l'exercice de leurs responsabilités, font fonction de comité de vérification. Le comité rencontre les vérificateurs externes dans le but de discuter des résultats de leur vérification et de leur évaluation des contrôles internes de la Commission. Relevant directement du comité de vérification, le service de vérification interne a le mandat de faire, au moment opportun, des recommandations et des évaluations concernant l'efficacité des contrôles internes. Le comité passe en revue les mesures prises par la direction à l'égard des recommandations faites par les vérificateurs internes et externes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. E. Vernon'.

Donald E. Vernon, C.A.
Directeur administratif, Finances, et trésorier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adrian Measner'.

Adrian Measner
Directeur administratif, Commercialisation

423 Main Street
PO Box 816, Stn. Main
Winnipeg, Manitoba
Canada R3C 2P5

Phone (204) 983-0239
Fax (204) 983-3841
Telex 07-57801
Internet: www.cwb.ca

423, rue Main
C.P. 816, succ. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5

Tél. : (204) 983-0239
Télééc. : (204) 983-3841
Telex : 07-57801
Internet : www.cwb.ca

**Deloitte &
Touche**



À la Commission canadienne du blé :

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé, présentés sous la forme des tableaux I à VIII, et les notes complémentaires, y compris le bilan au 31 juillet 1998, l'état des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs pour les comptes de mise en commun de 1997-1998 et couvrant la période du 1^{er} août 1997 jusqu'à la fin des activités, le 31 août 1998 dans le cas du blé et du blé dur ambré, et couvrant la période du 1^{er} août 1997 jusqu'à la fin des activités, le 30 septembre 1998 dans le cas de l'orge et de l'orge de premier choix, l'état des flux de trésorerie de la campagne terminée le 31 juillet 1998, l'état des opérations du compte spécial de la campagne terminée le 31 juillet 1998 et l'état des frais administratifs, des frais généraux et des imputations à l'exploitation de la campagne terminée le 31 juillet 1998. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission canadienne du blé. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les périodes indiquées, selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche

Winnipeg (Manitoba)

Le 21 décembre 1998

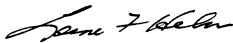
**Deloitte Touche
Tohmatsu
International**

Tableau I

BILAN au 31 juillet


	1998	1997
ACTIF		
Débiteurs		
Ventes à crédit (note 3)	7 022 939 980 \$	6 418 291 510 \$
Ventes déjà conclues	17 223 160	66 184 064
Programmes de paiements anticipés (note 4)	75 893 749	161 575 235
Autres	29 630 222	5 907 272
	7 145 687 111	6 651 958 081
Stocks de céréales (note 5)	946 686 022	1 682 137 024
Frais reportés et frais payés d'avance (note 6)	16 190 470	38 127 819
Immobilisations (note 7)	66 276 729	52 724 986
TOTAL DE L'ACTIF	8 174 840 332 \$	8 424 947 910 \$
PASSIF		
Emprunts (note 8)	6 715 579 384 \$	6 240 754 143 \$
Créditeurs et frais à payer (note 9)	117 561 738	105 772 615
Obligations envers les agents de la CCB (note 10)	730 240 623	1 364 322 369
Obligations envers les producteurs (note 11)	601 023 394	703 327 514
Provision pour frais relatifs aux ajustements de fin de campagne (note 12)	7 643 324	8 108 840
Compte spécial – solde net des comptes dormants (note 13)	2 791 869	2 662 429
TOTAL DU PASSIF	8 174 840 332 \$	8 424 947 910 \$

APPROUVÉ PAR


Lorne F. Hehn,
Commissaire en chef


Richard H. Klassen,
Commissaire


Gordon P. Machej,
Commissaire


Donald E. Vernon,
Directeur administratif, Finances, et trésorier

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1997-1998 – BLÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET
DU BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
pour la période comprise entre le 1^{er} août 1997 et la fin des activités, le 31 août 1998
(avec chiffres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 1997)

	1997-1998		1996-1997	
	Total	Tarif par tonne	Total	Tarif par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	15 201 105		19 756 578	
Produits (note 18)	3 087 651 013 \$	203,120 \$	4 230 897 275 \$	214,151 \$
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte	43 252 471	2,845	56 525 504	2,861
Frais de stockage aux silos portuaires (Surestaries)/Bonification	15 495 422	1,019	14 944 608	0,756
Fret supplémentaire	(3 732 998)	(0,245)	18 779 575	0,950
- jusqu'aux silos portuaires	23 155 431	1,523	38 131 697	1,930
- modifications au tarif de fret	(2 486 330)	(0,163)	2 686 523	0,136
Frais de séchage	563 754	0,037	13 804 982	0,699
Intérêts et amortissement relatifs aux wagons-trémies de la CCB	2 306 893	0,152	2 371 393	0,120
Frais administratifs	38 235 780	2,515	33 565 468	1,699
Intérêts créditeurs	(65 308 740)	(4,296)	(65 258 729)	(3,303)
	51 481 683	3,387	115 551 021	5,848
Bénéfice réparti entre les producteurs	3 036 169 330 \$	199,733 \$	4 115 346 254 \$	208,303 \$
Répartition du bénéfice				
Acomptes à la livraison	2 421 760 919 \$	159,314 \$	3 707 842 403 \$	187,676 \$
Paiements de redressement	306 316 251	20,151	176 336 478	8,926
Versements provisoires	114 430 256	7,528	-	-
Ajustements de fin de campagne	193 583 966	12,735	231 066 148	11,696
Remboursements sur wagons consignés	77 938	0,005	101 225	0,005
	3 036 169 330 \$	199,733 \$	4 115 346 254 \$	208,303 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1997-1998 – BLÉ DUR AMBRÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU BÉNÉFICE
À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
pour la période comprise entre le 1^{er} août 1997 et la fin des activités, le 31 août 1998
(avec chiffres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 1997)

	1997-1998		1996-1997	
	Total	Tarif par tonne	Total	Tarif par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	3 937 885		3 882 848	
Produits (note 18)	1 118 374 947 \$	284,004 \$	962 792 723 \$	247,961 \$
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte	13 434 440	3,411	11 965 467	3,082
Frais de stockage aux silos portuaires (Surestaries)/Bonification	4 040 368 (651 271)	1,026 (0,165)	5 010 878 1 294 828	1,290 0,333
Fret supplémentaire				
- jusqu'aux silos portuaires	1 986 996	0,505	1 225 932	0,316
- modifications au tarif de fret	(306 196)	(0,078)	604 658	0,156
Séchage	39 904	0,010	2 180 510	0,562
Intérêts et amortissement relatifs aux wagons-trémies de la CCB	597 606	0,152	466 060	0,120
Frais administratifs	9 910 012	2,516	6 251 570	1,610
Intérêts créditeurs	(11 046 126)	(2,805)	(8 883 675)	(2,288)
	18 005 733	4,572	20 116 228	5,181
Bénéfice réparti entre les producteurs	1 100 369 214 \$	279,432 \$	942 676 495 \$	242,780 \$
Répartition du bénéfice				
Acomptes à la livraison	891 059 979 \$	226,279 \$	682 288 454 \$	175,719 \$
Paiements de redressement	138 010 307	35,047	161 120 614	41,495
Versements provisoires	23 591 190	5,991	-	-
Ajustements de fin de campagne	47 688 676	12,110	99 260 014	25,564
Remboursements sur wagons consignés	19 062	0,005	7 413	0,002
	1 100 369 214 \$	279,432 \$	942 676 495 \$	242,780 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1997-1998 – ORGE
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
pour la période comprise entre le 1^{er} août 1997 et la fin des activités, le 30 septembre 1998
(avec chiffres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 1997)

	1997-1998		1996-1997	
	Total	Tarif par tonne	Total	Tarif par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	261 960		2 440 097	
Produits (note 18)	32 500 922 \$	124,068 \$	385 966 275 \$	158,177 \$
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte	2 761 565	10,542	9 362 874	3,837
Frais de stockage aux silos portuaires	1 360 008	5,192	2 462 246	1,009
(Surestaries)/Bonification	(46 023)	(0,176)	4 090 147	1,677
Fret supplémentaire				
- jusqu'aux silos portuaires	624 561	2,384	1 929 869	0,791
- modifications au tarif de fret	160 587	0,613	232 271	0,095
Séchage	47 965	0,183	3 493 943	1,432
Intérêts et amortissement				
relatifs aux wagons-trémies de la CCB	39 755	0,152	292 886	0,120
Frais administratifs	663 073	2,531	4 163 495	1,706
Intérêts créditeurs	(4 993 579)	(19,062)	(7 678 940)	(3,147)
	617 912	2,359	18 348 791	7,520
Bénéfice réparti entre les producteurs	31 883 010 \$	121,709 \$	367 617 484 \$	150,657 \$
Répartition du bénéfice				
Acomptes à la livraison	28 914 535 \$	110,378 \$	339 813 142 \$	139,262 \$
Paiements de redressement	339 049	1,294	13 787 821	5,651
Ajustements de fin de campagne	2 627 839	10,031	14 006 741	5,740
Remboursements sur wagons consignés	1 587	0,006	9 780	0,004
	31 883 010 \$	121,709 \$	367 617 484 \$	150,657 \$

COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1997-1998 – ORGE DE PREMIER CHOIX
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
pour la période comprise entre le 1^{er} août 1997 et la fin des activités, le 30 septembre 1998
(avec chiffres correspondants pour la période terminée le 30 septembre 1997)

	1997-1998		1996-1997	
	Total	Tarif par tonne	Total	Tarif par tonne
Reçu des producteurs (en tonnes)	2 267 423		2 402 091	
Produits (note 18)	443 390 259 \$	195,548 \$	530 873 216 \$	221,005 \$
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte (Surestaries)/Bonification	1 929 197	0,851	599 100	0,250
Fret supplémentaire	(34 932)	(0,016)	219 284	0,091
- jusqu'aux silos portuaires	65 108	0,029	25 582	0,011
- modifications au tarif de fret	25 439	0,011	152 268	0,063
Intérêts et amortissement relatifs aux wagons-trémies de la CCB				
	344 145	0,152	288 279	0,120
Frais administratifs	5 704 875	2,516	4 084 200	1,700
Intérêts créditeurs	(4 566 046)	(2,014)	(3 043 871)	(1,267)
	3 467 786	1,529	2 324 842	0,968
Bénéfice réparti entre les producteurs	439 922 473 \$	194,019 \$	528 548 374 \$	220,037 \$
Répartition du bénéfice				
Acomptes à la livraison	375 755 680 \$	165,719 \$	436 485 500 \$	181,711 \$
Paiements de redressement	16 712 999	7,371	65 696 042	27,350
Versements provisoires	9 070 255	4,000	-	-
Ajustements de fin de campagne	24 989 161	11,021	15 945 563	6,638
Remboursements sur wagons consignés	13 394 378	5,908	10 421 269	4,338
	439 922 473 \$	194,019 \$	528 548 374 \$	220,037 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de la campagne terminée le 31 juillet

	1998	1997
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Liquidités provenant de la vente du grain	4 681 917 141 \$	6 110 529 489 \$
Intérêts créditeurs	85 914 491	84 865 215
Liquidités utilisées pour couvrir les frais d'exploitation	(159 487 605)	(241 206 097)
Plus : éléments ne nécessitant pas de sortie de fonds - amortissement	5 397 502	5 221 774
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant variations du fonds de roulement	4 613 741 529	5 959 410 381
Variation du fonds de roulement	87 691 927	(69 001 523)
	4 701 433 456	5 890 408 858
Flux de trésorerie provenant d'autres activités		
(Augmentation) diminution des débiteurs -ventes à crédit	(604 648 470)	234 986 289
Achat d'immobilisations	(18 949 245)	(13 783 833)
	(623 597 715)	221 202 456
Flux de trésorerie avant distribution	4 077 835 741	6 111 611 314
Fonds distribués aux producteurs		
Solde non distribué au cours de la campagne précédente	(360 396 885)	(299 275 785)
Soldes de la campagne en cours distribués aux producteurs avant le 31 juillet	(4 192 264 097)	(5 593 791 723)
	(4 552 660 982)	(5 893 067 508)
(Diminution) augmentation nette des liquidités	(474 825 241)	218 543 806
Total des emprunts au début	(6 240 754 143)	(6 459 297 949)
Total des emprunts à la fin	(6 715 579 384) \$	(6 240 754 143) \$

**ETAT DES OPÉRATIONS DU COMPTE SPÉCIAL
de la campagne terminée le 31 juillet**

	1998	1997
Solde du compte spécial au début	2 662 429 \$	3 235 545 \$
Plus : transfert au compte spécial des comptes autorisé par le décret C.P. 1998-916	906 027	-
	3 568 456	3 235 545
Moins : dépenses autorisées par les décrets mentionnés ci-dessous	(768 897)	(562 076)
Moins : paiements aux producteurs concernant d'anciens comptes de paiement	(7 690)	(11 040)
Solde du compte spécial à la fin	2 791 869 \$	2 662 429 \$

Au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1998, les soldes des comptes de paiement de blé (1989), de blé dur (1989), d'orge (1988) et d'orge (1989) ont été transférés au compte spécial en vertu du décret C.P. 1998-916.

Dépenses

Autorisées par décret	Description du projet	Non affectées au 31 juillet 1997	Autorisées pour la campagne 1997-1998	Effectuées pendant la campagne 1997-1998	Non affectées au 31 juillet 1998					
C.P. 1994-1305 C.P. 1995-2202 C.P. 1998-917	Développement des marchés	179 229 \$	175 000 \$	186 165 \$	168 064 \$					
C.P. 1998-918						Institut international du Canada pour le grain - dépenses en immobilisations	-	120 000	111 304	8 696
C.P. 1990-1538						Bourses d'études	-	350 000	311 428	38 572
C.P. 1997-1628	Chaire en agroalimentaire	-	160 000	160 000	-					
		179 229 \$	805 000 \$	768 897 \$	215 332 \$					

Au 31 juillet 1998, le total des dépenses autorisées mais non affectées s'élevait à 215 332 \$, ce qui porte le solde non affecté à 2 576 537 \$.

ÉTAT DES FRAIS ADMINISTRATIFS, DES FRAIS GÉNÉRAUX ET DES IMPUTATIONS À L'EXPLOITATION de la campagne terminée le 31 juillet

Frais administratifs et frais généraux	1998	1997
Comité consultatif	223 861 \$	212 019 \$
Rapport annuel, <i>Info-Céréales</i> et autres publications de la CCB	837 476	731 974
Agents régionaux	371 621	375 485
Honoraires des vérificateurs	163 000	163 000
Cautions et assurances	76 013	60 701
Quote-part de la CCB aux frais d'exploitation du Groupe chargé de la politique d'attribution des wagons	35 000	35 000
Quote-part de la CCB aux frais d'exploitation de <i>l'Institut international du Canada pour le grain</i>	1 577 458	1 623 164
Communications et information	514 429	195 818
Matériel informatique - location et service	8 631 539	5 762 260
Amortissement : automobiles, immeuble, matériel et système informatiques, mobilier et matériel	4 415 824	2 559 696
Réunions régionales	25 223	21 947
Ressources humaines - salaires	21 299 537	21 386 370
Ressources humaines - assurance-emploi, caisse de retraite, assurance collective, assurance-maladie et autres charges sociales	4 934 058	4 882 949
Ressources humaines - recrutement	150 422	252 863
Ressources humaines et perfectionnement professionnel - formation	699 516	203 665
Honoraires d'avocats et frais de justice	40 419	376 808
Frais de consultation en gestion	1 127 400	482 812
Impôt - Santé et Éducation de la province du Manitoba	546 203	472 799
Frais de bureau et divers	1 071 653	1 195 881
Affranchissement	964 019	934 771
Impression, papier et fournitures de bureau	581 542	539 379
Publications et abonnements	449 676	325 800
Location et éclairage des bureaux, y compris entretien de l'immeuble de la CCB	2 165 456	2 059 766
Location et réparations du matériel de bureau	421 720	309 214
Télécommunications	761 421	753 458
Frais de déplacement et de mutation de personnel	1 627 916	1 506 784
	53 712 402 \$	47 424 383 \$

Au cours de la campagne agricole 1997-1998, la CCB a engagé des coûts, y compris des honoraires d'avocats, s'élevant à 2 745 874 \$, relativement à la demande de mise en instance déposée devant l'Office canadien des transports en avril 1997. Ces coûts ont été défalqués des produits obtenus de CN pour cette période de présentation de l'information dans le cadre de l'accord à l'amiable conclu avec cette entreprise. Tous les produits en sus ont été inclus dans les revenus et ont été répartis entre les comptes de mise en commun.

Tableau VIII (suite)

Imputations à l'exploitation	1998	1997
Commercialisation des céréales des producteurs		
Comptes de mise en commun de 1997-1998		
- Blé	22 846 839 \$	
- Blé dur	5 918 531	
- Orge	393 718	
- Orge de premier choix	3 407 874	
Comptes de mise en commun de 1996-1997		
- Blé	14 258 604	19 306 864 \$
- Blé dur	2 807 595	3 443 975
- Orge	1 778 942	2 384 553
- Orge de premier choix	1 736 787	2 347 413
Comptes de mise en commun de 1995-1996		
- Blé		12 347 138
- Blé dur		3 768 713
- Orge		1 090 647
- Orge de premier choix		2 193 290
Frais imputés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage	53 148 890	46 882 593
Répartition des ajustements de fin de campagne entre les producteurs		
Comptes de mise en commun 1990-1991 à 1996-1997 (avec chiffres correspondants pour 1989-1990 à 1995-1996)		
- Blé	339 989	327 032
- Blé dur	91 245	91 620
- Orge	74 759	65 020
- Orge de premier choix	57 519	58 118
Imputation des frais aux comptes de paiement en fonction des activités	563 512	541 790
	53 712 402 \$	47 424 383 \$

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

1 CONSTITUTION ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (CCB) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui relève du Parlement du Canada. À titre d'agent de Sa Majesté du chef du Canada, la CCB a été créée dans le but de mettre en marché de manière ordonnée, tant à l'échelle interprovinciale que pour l'exportation, les céréales produites dans l'Ouest canadien. La CCB rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné.

À compter du 31 décembre 1998, la CCB ne sera plus un agent de Sa Majesté et ne sera plus une société d'État au sens où l'entend la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La CCB est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Résultats d'exploitation

Les résultats d'exploitation finals des comptes de mise en commun de la campagne céréalière qui s'est terminée le 31 juillet sont compris dans les comptes annuels de la CCB au 31 juillet lorsque les activités de commercialisation ont pris fin avant la parution du rapport annuel de la campagne en revue. Les résultats financiers des comptes de mise en commun de la CCB arrêtés au 31 juillet tiennent compte des éléments suivants :

Stocks de céréales - Stocks de céréales détenus au 31 juillet à la valeur définitive reçue de leur vente.

Frais engagés après le 31 juillet – Provision pour tous les frais engagés ou devant être engagés dans le cadre de la commercialisation de ces céréales, y compris les frais administratifs et les frais généraux connexes engagés après le 31 juillet. Les frais liés aux activités de commercialisation de céréales engagés après le 31 juillet sont compris dans les créditeurs et charges à payer. Ces charges comprennent les frais de possession et d'entreposage, les intérêts, les frais de transport par rail et les autres dépenses de transport ainsi que les frais administratifs et tous les autres frais engagés durant cette période.

Obligations envers les producteurs - Soldes non distribués aux producteurs au 31 juillet lorsque les activités de commercialisation se rapportant aux comptes de mise en commun de 1997-1998 ont été achevées. Ces soldes sont compris dans les obligations envers les producteurs.

b) Provision pour les pertes subies sur les débiteurs afférents aux ventes à crédit

Le gouvernement du Canada garantit le capital et les intérêts de tous les débiteurs afférents aux ventes réalisées dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit. Pour ce qui est des débiteurs résultant des ventes réalisées grâce à la facilité de crédit agroalimentaire, le gouvernement du Canada garantit un

pourcentage décroissant des débiteurs, calculé selon les modalités de remboursement du crédit accordé. La CCB assume la portion du risque qui n'est pas prise en charge par le gouvernement du Canada.

Quant aux débiteurs résultant de ventes à crédit qui n'ont pas été réalisées dans le cadre du Programme de ventes de céréales à crédit ni grâce à la facilité de crédit agroalimentaire, la CCB peut conclure des ententes avec des banques commerciales en vertu desquelles ces dernières acceptent d'assumer le risque de crédit, sans droit de recours contre la CCB.

En raison des garanties offertes par le gouvernement quant aux débiteurs et des ententes conclues avec des banques commerciales, aucune provision n'a été constituée relativement à l'éventualité qu'un débiteur manque à ses engagements.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique (à concurrence de 1/20e de la valeur résiduelle)	de 1 an à 5 ans
Véhicules automobiles (à concurrence du tiers de la valeur résiduelle)	2 ans
Aménagement du bâtiment et des bureaux	3 ans
Développement de systèmes informatiques	10 ans
Matériel et fournitures de bureau	10 ans
Wagons-trémies	30 ans
Bâtiment	40 ans

d) Conversion des devises

Les contrats de vente conclus en devises étrangères sont couverts par des contrats à terme et des options. Les contrats de change à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux

prévus par les contrats. Les options achetées sont converties en dollars canadiens au prix de levée de l'option ou au cours du marché déduction faite de la prime, selon le plus élevé des deux montants. Les options vendues sont converties en dollars canadiens au prix de levée de l'option au moment où celle-ci est levée par l'acheteur. Ces montants sont inscrits dans les produits à titre d'ajustements aux opérations de vente sous-jacentes. Les autres produits et charges sont convertis au taux de change quotidien en vigueur au cours de l'exercice.

Les actifs et les passifs libellés en dollars américains sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. La CCB couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars américains au moyen d'un portefeuille complet. La CCB a pour politique de gérer ces actifs et ces passifs de manière à réduire autant que possible le risque associé aux fluctuations des devises. Les rajustements relatifs au change découlant de la conversion des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère sont compris dans les créditeurs et charges à payer.

Les emprunts libellés en une monnaie autre que le dollar canadien ou le dollar américain sont couverts, à compter du moment où ils sont contractés, par un swap de devises ou un swap simultané de taux d'intérêt et de devises et ils sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains aux taux que prévoient ces contrats.

e) Couverture des opérations anticipées

La CCB a conclu des contrats à terme normalisés et des options sur le blé pour fixer le prix de certaines ventes anticipées. La CCB a également conclu des contrats de change à terme et des options afin de réduire les risques de change liés à une tranche des ventes anticipées. Les règlements au moment du dénouement de ces contrats font partie du prix de vente net et sont imputés aux résultats à titre de rajustement du produit des ventes pour la période correspondant à celle où les ventes sont couvertes.

f) Instruments dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, la CCB fait appel à différents types d'instruments dérivés, notamment swaps de devises et de taux d'intérêt, ainsi que contrats de change à terme et options.

Contrats de garantie de taux d'intérêt - Les versements périodiques effectués en vertu de swaps ou de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, le montant net des intérêts courus à recevoir ou à payer étant pris en compte dans les emprunts. Les frais associés aux contrats sont constatés au cours de la période où ils sont engagés et sont inscrits aux résultats de la période en question à titre de composante des intérêts créditeurs.

Contrats de change - Les règlements en monnaie étrangère prévus par les contrats de change et les frais associés à ces contrats sont pris en compte dans les produits des ventes. Les frais associés aux contrats et les règlements relatifs au change sont comptabilisés dans le compte de mise en commun auquel est portée l'opération de change.

g) Intérêts débiteurs et frais bancaires

Les intérêts et les frais bancaires imputables à la CCB dans le cadre du financement de ses activités ainsi que les intérêts créditeurs sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont combinés pour produire un solde net, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui stipule que de tels montants soient considérés comme des dépenses ou des recouvrements de frais d'exploitation. Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux comptes débiteurs, aux frais bancaires et aux frais de transaction liés aux facilités de prêt, ainsi que les intérêts gagnés dans chaque compte de mise en commun durant la période couverte par les comptes jusqu'à la distribution finale aux producteurs.

h) Frais administratifs et frais généraux

Les frais administratifs et les frais généraux, à l'exception des frais relatifs à la répartition des ajustements de fin de campagne aux producteurs, sont imputés aux divers comptes de mise en commun auxquels se rapportent les services en fonction du tonnage. Les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne sont répartis selon le nombre de producteurs qui reçoivent un versement des différents comptes de mise en commun.

i) Régime de retraite

Les employés de la CCB participent au Compte de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La CCB verse des cotisations équivalentes aux cotisations versées par les employés au titre des services rendus au cours de l'exercice et des services passés. Ces cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et correspondent au montant total des obligations de la CCB en matière de retraite. D'après les lois actuelles, la CCB n'est pas tenue d'effectuer un versement quant aux insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la Fonction publique.

j) Avantages postérieurs au départ à la retraite

Les employés de la CCB bénéficient d'avantages précis à compter de leur départ à la retraite ou de la cessation d'emploi. Le passif à l'égard de ces avantages est comptabilisé au fur et à mesure que les avantages reviennent aux employés. Le solde non constaté au 31 juillet 1993, qui se chiffre à 7 980 330 \$, est amorti suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans à compter de la campagne agricole de 1993-1994. Le solde non constaté au 31 juillet 1998 s'élevait à 3 990 165 \$ (4 788 198 \$ en 1997).

3 DÉBITEURS - VENTES À CRÉDIT

	1998				1997
	Programme de ventes de céréales à crédit	Facilité de crédit agroalimentaire	Autres crédits	Total	Total
Sommes à recevoir de clients étrangers :					
Exigibles	392 098 123 \$	23 801 306 \$	9 070 741 \$	424 970 170 \$	226 758 452 \$
En souffrance	680 004 637	-	-	680 004 637	578 518 611
Visées par un rééchelonnement (Club de Paris)	-	-	-	-	283 364 048
Rééchelonnées	5 861 457 027	-	-	5 861 457 027	5 276 890 424
	6 933 559 787	23 801 306	9 070 741	6 966 431 834	6 365 531 535
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	56 508 146	-	-	56 508 146	52 759 975
	6 990 067 933 \$	23 801 306 \$	9 070 741 \$	7 022 939 980 \$	6 418 291 510 \$

La CCB vend des céréales à crédit selon certaines ententes en matière de crédit décrites ci-après pour faire face à la concurrence et pour répondre aux besoins de ses clients.

Programme de vente de céréales à crédit

Aux termes de ce programme, la CCB peut vendre des céréales à crédit à des clients dont le remboursement de la dette est assuré grâce à une garantie d'État, garantie offerte par l'entremise de la banque centrale ou du ministère des Finances du client concerné. Chaque année, le gouvernement du Canada, de concert avec la CCB, détermine quels pays sont admissibles au programme et fixe le plafond de crédit consenti à chacun. Le calendrier de remboursement ne peut s'échelonner sur plus de 36 mois suivant la livraison et des intérêts sont exigés au taux commercial en vigueur. En vertu de ce programme, le gouvernement du Canada garantit le remboursement de tous les débiteurs.

Les débiteurs résultent de ventes de céréales aux pays suivants : l'Algérie, le Brésil, la Chine, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. De la somme de 6 933 559 787 \$ (6 365 531 535 \$ en 1997) représentant le capital et les intérêts courus à recevoir de clients étrangers, une tranche correspondant à 5 118 725 537 \$ (4 490 063 911 \$ en 1997) constitue l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 3 385 624 404 \$ (3 258 391 808 \$ en 1997) remboursable en dollars américains.

Les comptes en souffrance au 31 juillet 1998 correspondent à des sommes dues par l'Irak et le Pakistan, à savoir des montants exigibles relativement à des ventes à crédit effectuées par le passé, qui n'ont pas été reçus à l'échéance et demeuraient toujours

impayés à la fin de l'exercice.

Par l'intermédiaire d'un regroupement connu sous le nom de Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers ont parfois convenu, pour diverses raisons, notamment d'ordre humanitaire, de rééchelonner les échéances de remboursement sur une période qui va au-delà des dates prévues à l'origine ou de réduire le capital que doit rembourser un pays débiteur. Tous les membres du Club de Paris sont tenus de traiter de la même façon les pays débiteurs.

Aux termes d'accords conclus par le gouvernement du Canada par l'entremise du Club de Paris, la CCB a signé des ententes visant à rééchelonner, sur une période allant au-delà des dates prévues à l'origine, les échéances de remboursement de certaines sommes à recevoir en ce qui concerne l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Les modalités de remboursement ainsi prévues varient, et les versements d'intérêt et de capital sont rééchelonnés sur des périodes comprises entre 5 et 25 ans. Le gouvernement du Canada s'efforce d'alléger la dette de certains pays en prorogeant leurs échéances de remboursement et il a de plus consenti à réduire dans certains cas le capital de la dette impayée de l'Égypte, de l'Éthiopie, d'Haïti, de la Pologne et de la Zambie. Aux termes des accords visant une réduction de dette, le gouvernement du Canada verse à la CCB des sommes qui, dans d'autres circonstances, auraient été acquittées par l'administration débitrice. La somme à recevoir du gouvernement du Canada au 31 juillet 1998 aux termes de ces accords, soit 56 508 146 \$ (52 759 975 \$ en 1997), correspond aux intérêts qui se sont accumulés depuis la date du dernier versement. De cette somme, une tranche correspondant à

31 361 591 \$ (28 922 874 \$ en 1997) constitue l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 20 743 165 \$ (20 989 023 \$ en 1997) remboursable en dollars américains.

Facilité de crédit agroalimentaire

Grâce à cette facilité, la CCB peut vendre des céréales à crédit à un importateur du secteur privé lorsque celui-ci n'est pas en mesure de faire garantir par l'État le remboursement du crédit qui lui est consenti. Comme ce sont des acheteurs issus du secteur privé qui prennent part à ces opérations, le gouvernement du Canada n'a pas fixé de plafond de crédit et il évalue individuellement chaque opération.

Selon les dispositions de cette facilité, le gouvernement du Canada garantit un pourcentage décroissant des débiteurs, calculé selon les modalités de remboursement du crédit accordé. La CCB assume la portion du risque qui n'est pas prise en charge par le gouvernement du Canada. Le montant maximal du risque de crédit auquel la CCB est exposée en raison de cette facilité de crédit a atteint 694 135 \$ au 31 juillet 1998 (néant en 1997).

Les débiteurs associés à cette facilité de crédit résultent de ventes à des clients du Brésil et de la Corée du Sud. Le solde impayé du capital et des intérêts courus au titre de la facilité de crédit agroalimentaire, soit 23 801 306 \$ (néant en 1997), constitue l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 15 742 646 \$ (néant en 1997) remboursable en dollars américains.

Autres crédits

Pour ce qui est de certaines ventes à crédit réalisées dans le cadre du Programme de ventes de céréales à crédit et grâce à la facilité de crédit agroalimentaire, la CCB s'associera avec une banque commerciale qui assumera une partie du risque de crédit lié à la vente, sans droit de recours contre la CCB. Le risque pris en charge conjointement avec la banque ne fait pas l'objet d'une garantie accordée par le gouvernement du Canada. Le risque auquel la CCB est exposée dans des opérations de ce genre correspond au risque que la banque ne puisse exécuter ses obligations advenant un défaut de paiement de la part d'un client. Afin de réduire ce risque, la CCB fait uniquement affaire avec des banques qui bénéficient d'une cote de solvabilité très élevée.

Le solde impayé du capital et des intérêts, soit 9 070 741 \$ (22 100 819 \$ en 1997), constitue l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 5 999 564 \$ (16 038 331 \$ en 1997), remboursable en dollars américains.

Juste valeur

Les dates contractuelles de modification des taux d'intérêt prévues pour les sommes exigibles au 31 juillet 1998 relativement à des créances correspondent toutes à une période de moins de 365 jours. Comme la durée à courir jusqu'aux dates de modification de ces instruments financiers est courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Échéances

Les débiteurs résultant des ventes à crédit viennent à échéance selon le calendrier suivant :

	1998	1997
Dans		
1 an	560 596 541 \$	373 523 321 \$
2 ans	119 734 802	63 088 244
3 ans	135 868 087	95 019 027
4 ans	216 649 420	123 318 138
5 ans	321 654 188	206 659 378
plus de 5 ans	4 988 432 305	4 978 164 791
En souffrance	680 004 637	578 518 611
	7 022 939 980 \$	6 418 291 510 \$

4 DÉBITEURS ASSOCIÉS AUX PROGRAMMES DE PAIEMENTS ANTICIPÉS

	1998		1997
	Loi sur les programmes de commercialisation agricole	Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	Total
Sommes à recevoir des producteurs :			
Soldes en capital impayés	72 227 218 \$	-	72 227 218 \$
Recouvrement d'intérêts sur avances supérieures à 50 000 \$	873 380	2 047 002 \$	2 920 382
	73 100 598	2 047 002	75 147 600
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada :			
Recouvrement d'intérêts sur avances inférieures à 50 000 \$	10 184 013	530 284	10 714 297
Moins le capital recouvré auprès des producteurs après les remboursements effectués par le gouvernement du Canada	-	(7 767 682)	(7 767 682)
Moins les intérêts en souffrance perçus des producteurs au nom du gouvernement du Canada	-	(2 200 466)	(2 200 466)
	10 184 013	(9 437 864)	746 149
	83 284 611 \$	(7 390 862) \$	75 893 749 \$
			161 575 235 \$

En vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* adoptée par le gouvernement du Canada, des avances en espèces totalisant 536 929 688 \$ ont été accordées aux producteurs par la CCB au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1998, soit la première année d'application du programme. Au cours des exercices précédents, des avances en espèces avaient été consenties en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* adoptée par le gouvernement du Canada. Les avances en espèces accordées aux producteurs par la CCB en vertu

de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* depuis 1957 se chiffrent à 11 316 856 057 \$, ce qui comprend un montant de 874 948 103 \$ octroyé au cours de la campagne agricole précédente.

Le producteur verse des intérêts sur la tranche des avances en espèces qui excède 50 000 \$ et le gouvernement du Canada verse des intérêts sur la tranche des avances qui se situe en deçà du seuil de 50 000 \$.

5 STOCKS DE GRAIN

Les stocks de céréales détenus au 31 juillet sont consignés à la valeur définitive reçue de leur vente comme suit :

	1998	1997
Blé	703 173 287 \$	1 166 874 727 \$
Blé dur	176 984 054	329 674 513
Orge	7 888 961	107 241 670
Orge de premier choix	58 639 720	78 346 114
	946 686 022 \$	1 682 137 024 \$

6 FRAIS REPORTÉS ET FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	1998	1997
Frais payés d'avance pour acheminement de stocks aux ports d'exportation de l'Est	11 310 907 \$	18 063 545 \$
Prix des options sur devises applicables à comptes de mise en commun ultérieurs	7 009 342	5 395 248
Options d'achat sur wagons-trémies en location bail	5 137 335	5 137 335
Dépôts sur comptes de marge	3 451 415	5 431 555
Autres	3 233 836	779 590
Résultats nets des activités de couverture applicables à comptes de mise en commun ultérieurs	(13 952 365)	3 320 546
	16 190 470 \$	38 127 819 \$

7 IMMOBILISATIONS

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Wagons-trémies	86 571 175 \$	53 386 840 \$	33 184 335 \$	36 145 393 \$
Développement de systèmes informatiques	26 057 049	1 915 941	24 141 108	9 076 356
Matériel informatique	11 646 958	7 040 890	4 606 068	3 708 391
Équipement et mobilier de bureau	5 560 380	3 108 365	2 452 015	1 976 143
Bâtiment et terrain	4 572 956	3 868 837	704 119	804 506
Aménagements du bâtiment et des bureaux	2 390 277	1 781 441	608 836	598 622
Véhicules automobiles	712 352	232 966	479 386	356 239
Améliorations locatives	161 883	61 021	100 862	59 336
	137 673 030 \$	71 396 301 \$	66 276 729 \$	52 724 986 \$

En 1979-1980, la CCB a acheté 2 000 wagons-trémies au prix de 90 555 623 \$. De ce nombre, 88 ont été détruits et démolis, ce qui porte le parc de matériel roulant à 1912. La CCB se fait

rembourser un montant correspondant à la valeur des wagons détruits aux termes d'un accord d'exploitation avec le Canadien National.

8 EMPRUNTS

	Taux d'intérêt en vigueur (%)	1998	1997
Instruments d'emprunt à court terme et emprunts en dollars canadiens	4,65 – 5,10	1 653 793 348 \$	1 816 763 099 \$
en dollars américains (2 604 191 482 \$)	5,44 – 5,89	3 937 277 102	3 944 082 032
		5 591 070 450	5 760 845 131
Instruments d'emprunt à moyen terme en dollars américains (743 772 031 \$)	5,50 – 5,75	1 124 508 934	479 909 012
		6 715 579 384 \$	6 240 754 143 \$

Les emprunts libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien ou américain ont tous fait l'objet d'un swap en dollars canadiens ou américains, comme l'indique le tableau ci-dessus. Les dates contractuelles de modification des taux d'intérêt prévues pour ces emprunts correspondent toutes à une période de moins de 365 jours. Comme la durée à courir jusqu'aux dates de modification de ces instruments financiers est courte, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Les emprunts de la CCB sont soumis à l'approbation du ministre des Finances. Les emprunts représentent des emprunts directs de la CCB et, à ce titre, ils sont effectués au nom de Sa Majesté du chef du Canada et reposent sur l'entière bonne foi et le crédit du gouvernement du Canada.

Ces emprunts servent à financer les opérations suivantes :

	1998	1997
Ventes à crédit	7 022 939 980 \$	6 418 291 510 \$
Programmes de paiements anticipés du gouvernement du Canada		
En vertu de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole	83 284 611	-
En vertu de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	(7 390 862)	161 575 235
Moins les fonds déposés provenant de l'exploitation	(383 254 345)	(339 112 602)
	6 715 579 384 \$	6 240 754 143 \$

9 CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER

	1998	1997
Créditeurs et frais à payer	48 928 153 \$	12 574 974 \$
Frais engagés après le 31 juillet dans le cadre d'activités commerciales se rapportant aux comptes de mise en commun de la campagne courante	35 155 794	62 555 310
Produit des ventes reportées	33 477 791	30 642 331
	117 561 738 \$	105 772 615 \$

10 OBLIGATIONS ENVERS LES AGENTS DE LA CCB

	1998	1997
Achat de céréales auprès des producteurs	582 870 509 \$	1 191 064 200 \$
Bons de livraison reportés	147 370 114	173 258 169
	730 240 623 \$	1 364 322 369 \$

Achat de céréales auprès des producteurs

Les sociétés céréalieres, agissant en qualité d'agents de la CCB, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et versent à ces derniers, au nom de la CCB, l'acompte alors en vigueur. Ces achats ne sont réglés par la CCB qu'au moment où les agents en ont effectué la livraison au compte de la CCB aux silos portuaires ou aux minoteries. Les obligations de la CCB envers les agents représentent une somme payable relativement aux 3 211 587 tonnes de céréales (6 648 763 tonnes en 1997) stockées dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, mais

qui seront livrées et réglées après la fin de la campagne.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalieres qui agissent à titre d'agents de la CCB déposent en fiducie auprès de la CCB une somme égale à la valeur des bons au comptant émis pour des céréales de la CCB. Les fonds en dépôt sont par la suite remis aux sociétés céréalieres afin de couvrir les bons au comptant reportés qui viennent principalement à échéance durant les premiers jours de l'année civile suivante.

11 OBLIGATIONS ENVERS LES PRODUCTEURS

	1998	1997
Chèques en circulation libellés aux producteurs au 31 juillet		
Blé	129 456 442 \$	177 196 112 \$
Blé dur	54 992 362	112 295 373
Orge	56 952	3 169 751
Orge de premier choix	437 708	50 269 393
	184 943 464	342 930 629
Bénéfices à répartir entre les producteurs		
Blé	308 092 160	231 167 373
Blé dur	71 298 928	99 267 427
Orge	2 629 426	14 016 521
Orge de premier choix	34 059 416	15 945 564
	416 079 930	360 396 885
	601 023 394 \$	703 327 514 \$

12 PROVISION POUR FRAIS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DE FIN DE CAMPAGNE

Le montant de 7 643 324 \$ (8 108 840 \$ en 1997) représente le solde des provisions prévues par la CCB pour couvrir les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne, une fois les comptes

arrêtés. Six ans après la clôture d'un compte particulier, le solde peut être viré au compte spécial par décret.

13 COMPTE SPÉCIAL – SOLDE NET DES COMPTES DORMANTS

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le gouverneur en conseil peut autoriser la CCB à virer à un compte spécial le solde de comptes de paiement non réclamés faisant partie des versements aux producteurs pour une période de six ans ou plus. Outre le paiement des réclamations

justifiées de certains producteurs relativement à ces comptes, l'article prévoit que ces fonds peuvent être affectés aux fins que le gouverneur en conseil, sur la recommandation de CCB, estime être dans l'intérêt des producteurs.

14 ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX

La CCB loue 2 000 wagons-trémies pour le gouvernement du Canada. La totalité des frais de location est recouvrée du gouvernement du Canada et ne constitue pas une charge d'exploitation pour la CCB. À ce titre, la CCB a reçu des versements totalisant 20 362 628 \$ (18 889 422 \$ en 1997) au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1998. Les contrats de location sont d'une durée de 20 ans et de 25 ans, et ils viennent à échéance en 2000 et en 2006.

La CCB a conclu des contrats de location-exploitation relativement à certaines installations. Les contrats sont d'une durée qui se situe entre 1 an et 3 ans et ils viennent à échéance entre les mois de décembre 1998 et mars 2000. La CCB peut, à son gré, reconduire la plupart de ces contrats de location pour une durée additionnelle pouvant atteindre, 3 ans maximum. Les paiements exigibles en vertu des contrats de location effectués au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1998 ont totalisé 590 350 \$ (403 904 \$ en 1997).

15 INCERTITUDES RELATIVES AU PASSAGE À L'AN 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore

avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité d'une entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

16 INSTRUMENTS FINANCIERS HORS BILAN

La CCB conclut des opérations de couverture de taux d'intérêt dans le but de faire correspondre ses actifs et passifs et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire l'exposition de la CCB aux différences de niveau des produits et des charges par suite de la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises ainsi que des swaps de devises.

La CCB négocie également des contrats de change, des swaps et des options sur devises auprès de certains établissements financiers de façon à couvrir le risque de change dans le cadre principalement des ventes de céréales. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la CCB réduit les risques associés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, la valeur nominale totale de ces instruments financiers hors bilan, qui viennent tous à échéance ou font l'objet d'une négociation de taux dans une période de un an, est la suivante :

	1998		1997	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	1 395 786 080 \$	15 537 820 \$	384 875 400 \$	(760 671) \$
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	51 059 934	(5 159 871)	300 769 012	4 968 204
Swaps de devises	790 526 240	(2 877 300)	710 413 893	(29 625 867)
	2 237 372 254	7 500 649	1 396 058 305	(25 418 334)
Contrats de change				
Contrats de change à terme	911 987 863	(33 333 556)	969 526 082	(2 949 600)
Swaps de devises	188 594 063	10 855	158 670 547	1 882
Options sur devises achetées	901 092 400	4 389 443	1 059 682 000	10 396 500
Options sur devises vendues	450 546 200	(1 231 979)	784 082 000	(1 674 550)
	2 452 220 526	(30 165 237)	2 971 960 629	5 774 232
	4 689 592 780 \$	(22 664 588)\$	4 368 018 934 \$	(19 644 102) \$

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Diverses méthodes ont été utilisées pour le calcul de ces valeurs, notamment la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché lorsque ces derniers sont disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme et la valeur de remplacement des options. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne devraient pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

La CCB gère son exposition au risque que les contreparties ne respectent pas leurs obligations en ne traitant qu'avec des

établissements financiers dont la cote de solvabilité est conforme aux lignes directrices touchant la gestion des risques financiers approuvées par le conseil des commissaires et le ministère des Finances. En outre, la CCB utilise des accords généraux de compensation, dans le cadre de ses opérations portant sur des taux d'intérêt, afin de réduire le risque de crédit associé à une défaillance de la part des contreparties.

Le risque de crédit maximal auquel la CCB était exposée au 31 juillet 1998 pour ces catégories d'instruments se chiffrait, selon les calculs effectués, à 22 353 448 \$ (21 366 996 \$ en 1997). Le risque de crédit représente la somme de toutes les justes valeurs positives associées à ces catégories d'instruments au 31 juillet.

17 RETRAITEMENT DES CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

18 PRODUITS

Le produit net des ventes se ventile de la façon suivante :

(a) Compte de mise en commun du blé

	1997-1998		1996-1997	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes conclues au 31 juillet	13 947 589	2 843 703 002 \$	16 824 059	3 917 408 522 \$
Ventes expédiées après le 31 juillet	3 634 905	703 173 287	6 122 735	1 166 874 727
Freintes	1 039	-	34 764	-
	17 583 533	3 546 876 289	22 981 558	5 084 283 249
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	84 739	14 534 610	67 090	12 744 146
Ventes comptabilisées au compte de mise en commun précédent	2 297 689	444 690 666	3 157 890	840 641 828
Ventes nettes de blé	15 201 105	3 087 651 013 \$	19 756 578	4 230 897 275 \$
L'écoulement des stocks de blé dur en tonnes se répartit comme suit :				
Marché intérieur	1 873 107		2 439 607	
Exportations	13 005 899		18 209 498	
Ventes au compte de mise en commun suivant	2 703 488		2 297 689	
Freintes	1 039		34 764	
	17 583 533		22 981 558	

(b) Compte de mise en commun du blé dur

	1997-1998		1996-1997	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes conclues au 31 juillet	3 807 048	1 101 582 347 \$	3 587 073	862 701 240 \$
Ventes expédiées après le 31 juillet	730 233	176 984 054	1 285 549	329 674 513
Freintes	2 166	-	10 218	-
	4 539 447	1 278 566 401	4 882 840	1 192 375 753
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	20 634	4 986 099	20 961	4 271 236
Ventes comptabilisées au compte de mise en commun précédent	580 928	155 205 355	979 031	225 311 794
Ventes nettes de blé dur	3 937 885	1 118 374 947 \$	3 882 848	962 792 723 \$
L'écoulement des stocks de blé dur en tonnes se répartit comme suit :				
Marché intérieur	222 322		194 774	
Exportations	3 888 913		4 096 920	
Ventes au compte de mise en commun suivant	426 046		580 928	
Freintes	2 166		10 218	
	4 539 447		4 882 840	

(c) Comptes de mise en commun de l'orge

	1997-1998		1996-1997	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes effectuées 31 juillet	728 352	112 663 815 \$	2 092 668	351 797 407 \$
Ventes expédiées après le 31 juillet	83 868	7 888 961	739 671	107 241 670
Freintes	(173)	-	8 989	-
	812 047	120 552 776	2 841 328	459 039 077
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	1 998	208 454	21 730	3 001 277
Ventes comptabilisées au compte de mise en commun précédent	548 089	87 843 400	379 501	70 071 525
Ventes nettes d'orge	261 960	32 500 922 \$	2 440 097	385 966 275 \$
L'écoulement des stocks d'orge en tonnes se répartit comme suit :				
Marché intérieur	113 344		4 315	
Exportations	650 230		2 279 935	
Ventes au compte de mise en commun suivant	48 646		548 089	
Freintes	(173)		8 989	
	812 047		2 841 328	

(d) Comptes de mise en commun de l'orge premier choix

	1997-1998		1996-1997	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
Ventes effectuées au 31 juillet	2 044 716	397 887 327 \$	2 005 173	457 492 403 \$
Ventes expédiées après le 31 juillet	289 137	58 639 720	417 487	78 346 114
	2 333 853	456 527 047	2 422 660	535 838 517
Moins :				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	4 251	755 802	2 294	360 701
Ventes comptabilisées au compte de mise en commun précédent	62 179	12 380 986	18 275	4 604 600
Ventes nettes d'orge de premier choix	2 267 423	443 390 259 \$	2 402 091	530 873 216 \$
L'écoulement des stocks d'orge en tonnes de premier choix se répartit comme suit :				
Marché intérieur	297 275		372 017	
Exportations	1 977 513		1 988 464	
Ventes au compte de mise en commun suivant	59 065		62 179	
	2 333 853		2 422 660	

Comité
consultatif



Équipe des
cadres
supérieurs





RANGÉE DU HAUT :

William Nicholson-circonscription 2, John Clair-circonscription 5,
Dan Cutforth-circonscription 9, Terry Hanson-circonscription 3,
Micheal Halyk-circonscription 4, Robert Ponto-circonscription 10,
Derek Dewar-circonscription 7

RANGÉE DU BAS :

Arthur Macklin(président)-circonscription 11,
Wilfred Harder(vice-président)-circonscription 1

ABSENT :

Lorne Pattison-circonscription 8, William Rosher-circonscription 6



RANGÉE DU HAUT :

Larry Nentwig-Directeur général, Finances, Brian White-Directeur, Analyse des marchés,
Keith McMahon-Vérificateur général, Ward Weisensel-Assistant directeur général, Transport
céréaliier, Bill Spafford-Directeur général, Ventes et Développement des marchés

RANGÉE DU MILIEU :

Margaret Redmond-Avocate-conseil principale et secrétaire générale,
Robert Roehle-Directeur, Communications générales, Jim McDonald-Directeur général,
Services ruraux, Bob Harris-Directeur général, Transport céréaliier, Tami Reynolds-Directrice,
Politique générale, Greg Hauser-Directeur des opérations, Technologie de l'information
(poste de durée déterminée)

PREMIÈRE RANGÉE :

Adrian Measner-Directeur administratif, Commercialisation, Pat Wallace-Directrice
administrative, Ressources humaines, Donald Vernon-Directeur administratif, Finances,
et trésorier



BUREAUX DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

SIÈGE SOCIAL WINNIPEG (MANITOBA)

423, rue Main
C.P. 816, succ. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Télééc. (204) 983-3841
Telex 07-57801

REGINA (SASKATCHEWAN)

424, rue McDonald
Regina (Saskatchewan)
Canada S4N 6E1
Tél. (306) 751-2690
Télééc. (306) 751-2691

VANCOUVER (COLOMBIE- BRITANNIQUE)

650-355, rue Burrard
Vancouver (C.B.)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Télééc. (604) 666-0293

TOKYO (JAPON)

3^e étage, Toranomom No.11 Mori Building
6-4, Toranomom 2-chome
Minato-ku
Toyko 105-0001, Japon
Tél. 011-81-33-519-2288
Télééc. 011-81-33-519-2287

BEIJING (CHINE)

Tour B, Bureau 708
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing (Chine) 100005
Tél. 011-86-10-6526-3906, 6526-3908
Télééc. 011-86-10-6526-3907

